



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

**DFID**

Department for  
International  
Development

---



**Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche  
(PMEDP)**

(GCP/INT/735/UK)

**Sustainable Fisheries Livelihoods Programme (SFLP)**

---

**EVALUATION DE LA CONTRIBUTION SOCIO-ECONOMIQUE  
DU SECTEUR DES PECHES AU PIB ET AU DEVELOPPEMENT  
RURAL AU CONGO**

Cette étude est une réalisation du Programme pour des moyens d'existences durables dans la pêche en Afrique de l'Ouest (PMEDP) [GCP/INT/735/UK] . Elle a été initiée dans les quatre pays participant au Projet Pilote "Aménagement participatif des pêches en zones côtières" qui sont le Congo, le Gabon, la Guinée et la Mauritanie.

Elle est l'œuvre d'une équipe des consultants nationaux, recrutés à cet effet par l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'alimentation (FAO)<sup>1</sup> et qui a travaillé durant un mois.

En fin décembre 2004, cette a été briefée par le Conseiller en politiques publiques de l'Unité de support régional du PMEDP sur l'approche à utiliser. La première version du rapport a été rendue disponible en mi-février 2005, elle a été revue par l'USR et renvoyée à l'équipe des consultants nationaux pour préparer la deuxième version.

Une réunion regroupant les représentants<sup>2</sup> des institutions publiques que privées<sup>2</sup> a été organisée le 24 mars 2005 à Brazzaville pour valider ce travail.

La version ultime de cette étude intègre les observations et suggestions pertinentes faites lors de la réunion de validation.

L'étude sur l'évaluation de la contribution socio-économique du secteur des pêches au PIB et au développement local au Congo en est une illustration des efforts consentis par le PMEDP en sus de l'étude ciblée sur les politiques, les institutions et les processus ayant un impact sur les moyens d'existence des communautés de pêche au Congo, dès lors qu'elle obéit aux fins d'une meilleure visibilité du secteur des pêches dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté.

Il est reconnu que le secteur des pêches en général et en particulier la pêche artisanale est quasi absente, de la démarche DSRP, comme dans la majorité des pays africains qui se sont engagés dans les politiques de réduction de la pauvreté.

Il existe un réel différentiel entre la contribution de la pêche à l'économie (différents niveaux local, régional et national) et l'attention qu'elle reçoit de la part des politiques publiques. La pêche est considérée comme un simple secteur pourvoyeur de revenus et deux raisons expliquent ce constat :

- d'une part, la méconnaissance de la contribution de la pêche à la ; (i) génération de plus value économique locale, régionale et nationale ; (ii) création et au maintien d'emploi ; (iii) satisfaction de la demande de protéines animales et à la participation à la sécurité alimentaire ; (iv) au maintien du tissu social ;
- d'autre part, le relatif effacement des groupes d'intérêt de la pêche au regard de la pression exercée par d'autres groupes d'influence, inclinant les politiques publiques à une meilleure prise en compte de leurs intérêts.

Cet exercice de mesure de la contribution de la pêche aux regards des critères économiques, sociaux et alimentaires constitue une base informationnelle utile quant à la conception d'une stratégie de meilleure prise en compte du secteur des pêches lors de la formulation des politiques

---

<sup>1</sup> Michel MATAMONA, Direction Générale de l'Economie : E-mail [matamonam@yahoo.fr](mailto:matamonam@yahoo.fr)  
Biampondou MAMPOUYA, Direction Générale de l'Economie : E-mail [mampouyamamsy@yahoo.fr](mailto:mampouyamamsy@yahoo.fr)  
Lucien MALOUEKI, Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture/ IRD : E-mail [lumaloueki@yahoo.fr](mailto:lumaloueki@yahoo.fr)

<sup>2</sup> Banque Mondiale ; Programme pour des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ; Secrétariat Technique de Lutte contre la Pauvreté ; Centre National des Statistiques et des Etudes Economiques (CNSEE) ; Directions Générales de l'Economie, du Plan et du Développement (Programmation des investissements Publics et Stratégies des Politiques de Développement), de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture et de l'Elaboration et des Stratégies de Réduction de la Pauvreté.

publiques : planification nationale ; plan de développement économique et social, stratégie de lutte contre la pauvreté.

Tous les acteurs sont vivement invités à une meilleure utilisation de cette information, qui certes nécessite d'être affinée, à une organisation de réunions de travail avec les institutions impliquées dans l'élaboration des politiques publiques, bref, à plus de dialogue, de concertation, pour qu'implicitement cette meilleure prise en compte améliore les conditions de vie des communautés de pêche.

# ***RESUME : EVALUATION DE LA CONTRIBUTION SOCIO-ECONOMIQUE DU SECTEUR DES PECHEES AU PIB ET AU DEVELOPPEMENT RURAL AU CONGO***

## **1. Introduction**

Dans le cadre du Programme pour les Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP), le Congo a été sélectionné pour faire partie du projet pilote « Evaluation de la contribution socio-économique de la pêche au PIB et au développement rural ». Ce projet couvre quatre pays : le Congo, le Gabon, la Guinée et la Mauritanie.

L'objectif de cette étude est d'améliorer la connaissance de l'importance de la pêche dans le développement national, de rendre plus visible le rôle du secteur de la pêche.

La pêche au Congo est un secteur stratégique au regard du potentiel halieutique (170000 tonnes renouvelables par an toutes les pêches confondues sans compter les possibilités du développement de l'aquaculture dans les lacs et les lagunes), du fait que le poisson représente pour les populations congolaises la principale source de protéines d'origine animale et des possibilités de création d'emplois en amont et tout au long de la filière des produits halieutiques.

L'étude offre donc au pays la possibilité d'évaluer même de façon estimative la place du secteur pêche dans l'économie nationale en mettant en exergue les performances et les insuffisances du système de production des données nécessaires à cette évaluation.

## **2. Aperçu du secteur pêche au Congo**

Le secteur pêche au Congo se divise en trois sous-secteurs : la pêche maritime artisanale, la pêche maritime industrielle et la pêche continentale.

Le Congo dispose d'une façade maritime longue de 170 km avec un plateau continental de 10000 km<sup>2</sup> et une ZEE de 60000 km<sup>2</sup>.

Un réseau hydrographique très dense est constitué de deux bassins : au nord celui du Congo et au sud celui du Kouilou avec leurs affluents.

De 1995 à 2003 la production halieutique nationale a été en nette progression : les volumes sont passés de 42534 tonnes à 54659 tonnes soit une hausse de 28,5%.

Les deux techniques de transformation les plus utilisées demeurent le fumage et le salage-séchage. Elles concernent aussi bien les espèces marines que continentales.

La production nationale ne suffit pas pour couvrir la demande intérieure des produits halieutiques. Le pays est contraint d'importer du poisson sous différentes formes : poissons congelés, Poissons salés et fumés et conserves des produits halieutiques.

Une diversité d'acteurs opèrent dans le secteur de la pêche au Congo :

- en pêche industrielle : les armateurs et les employés ;
- en pêche artisanale : les propriétaires de pirogues, les pêcheurs, les mareyeurs, les transformateurs, les commerçants et les autres prestataires de service.

## **3. Méthodes utilisées pour estimer le PIB**

Le produit intérieur brut (PIB) est l'un des principaux agrégats du système des comptes nationaux permettant d'apprécier l'évolution de l'activité économique.

L'appréciation de l'activité économique varie selon les agents économiques dans la mesure où ils n'ont pas toujours les mêmes préoccupations. Les ménages ont un regard sur le niveau du pouvoir d'achat, les producteurs sur la demande et les facteurs de production et les pouvoirs publics sur l'ensemble des indicateurs économiques et financiers pour la prise des mesures de politique économique.

Les comptes nationaux constituent la photographie de l'économie nationale (donnant lieu à la compréhension de l'évolution des pans de l'économie). Le cadre de référence pour leur établissement est le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN) à partir duquel les pays doivent élaborer un cadre conforme à leurs réalités. Ils sont établis sur une base annuelle ou infra-annuelle et requièrent la collecte des informations dans les domaines variés impliquant les ménages, les entreprises et les administrations.

#### *A. Démarches méthodologiques pour calculer le PIB*

Trois optiques sont connus pour déterminer le PIB :

- l'optique produit à partir des emplois ressources du compte de biens et services, on peut calculer le PIB ;
- l'optique dépense indique comment la production a été utilisée pour les besoins de consommation finale, d'investissement et d'exportation nette ;
- l'optique revenu suppose que le PIB considéré également comme revenu primaire de l'économie nationale permet de rémunérer les facteurs de production (travail et capital).

Au Congo, les deux premières optiques sont utilisées dans la mesure où la synthèse des équilibres ressources-emplois de biens et services faite dans les tableaux entrées-sorties (TES) permet de déterminer le PIB selon l'une ou l'autre optique. Pour établir les TES, on doit pouvoir disposer des informations de base provenant de différentes sources et pour les différentes activités économiques, valoriser les productions (en faisant usage des quantités et des prix, ou encore des indices de volume et de prix) et d'utiliser les coefficients techniques de production (taux de consommation intermédiaire). Ces taux de consommation intermédiaire permettent de déduire les taux de valeur ajoutée.

Pour évaluer la contribution du secteur de la pêche au PIB, on a tenu compte de quatre activités : la production des produits frais, la transformation des produits frais, la restauration et la commercialisation des produits de pêche et transformés.

#### *B. Données nécessaires au calcul de la contribution de la pêche*

Les données utilisées par les comptes nationaux au Congo portent sur les volumes de production, les prix et les taux de marge sur la production et les taux de consommation intermédiaire.

L'année retenue pour la mesure de la contribution est 2002.

##### *B.1. Activités de production*

L'évaluation de la des produits halieutiques s'est faite en distinguant trois activités : la pêche maritime industrielle, la pêche maritime artisanale et la pêche continentale.

Pour toutes ces activités les sources des données sont la Direction Générale de la Pêche et des Ressources Halieutiques et l'antenne IRD de Pointe – Noire.

Des redressements des séries de 1995 à 2003 ont été faits sur les données de production de la pêche maritime artisanale pour les zones qui n'ont pas été couvertes par le système de collecte.

Pour la pêche continentale, la prise en compte des résultats des enquêtes légères (en matière de dépenses) auprès des ménages réalisés en 2002 à Nkayi et Ouesso et en 2003 à Brazzaville ont permis de revoir la série de 1995 à 2003.

Les prix au producteur généralement utilisés par les comptes nationaux sont estimés à partir des informations tirées des bilans des entreprises de la pêche maritime dans son ensemble et des indications des bureaux d'études en ce qui concerne la pêche continentale. Ils ont été redressés pour une meilleure comparaison avec les prix moyens à la consommation observés à Pointe-Noire et Brazzaville et pour mieux mesurer les niveaux des marges. A titre d'exemple le prix au producteur des poissons d'eau douce a été estimé par le service des comptes nationaux à 412 FCFA et par la présente étude à 719 FCFA ; les prix à la consommation étant fixés à 1797 FCFA.

### *B.2. La production en valeur*

La production en valeur de l'activité de production est de 39655 millions de FCFA dont 21206 revenant à la pêche continentale, 8574 millions à la pêche artisanale et 9875 à la pêche industrielle.

### *B.3. Les taux de consommation intermédiaire*

Les taux de consommations intermédiaires utilisés ont été de 20,5% pour les grandes pirogues à moteur, 25,4% pour les pirogues congolaises à moteur et 13,2% pour les pirogues congolaises à rame correspondant respectivement à des taux des de valeurs ajoutées de 79,2%, 74,6% et 86,8%.

La valeur ajoutée de la production halieutique en 2002 s'est élevée à 29559 millions de FCFA dont 25283 millions revenant à la pêche artisanale. La contribution de la production halieutique à la valeur ajoutée du secteur agricole a été de 23,6% au lieu de 11,2%.

## *C. Utilisation des ressources en produits de pêche*

Les ressources en produits sont constituées de la production et des importations, elles sont destinées à : la transformation, la restauration, l'autoconsommation, la commercialisation et l'exportation.

### *D. Transformation et restauration.*

En comptabilité nationale la transformation des poissons est considérée comme une activité industrielle du secteur secondaire et la restauration comme une activité du secteur tertiaire.

Les taux de transformation utilisés pour évaluer la production en quantité ont été de 33% pour le fumage et 40% pour le salage.

Les prix au producteur ont été calculés à partir des prix moyens à la consommation des ménages observés à Brazzaville et Pointe-Noire auxquels on a appliqué un coefficient de correction.

La production en valeur des produits transformés et de la restauration ont été respectivement de 12592 millions de FCFA et 11951 millions.

Les taux de valeur ajoutée déterminés de 45% pour la transformation et 29,4% pour la restauration. Ce qui a donné lieu à des valeurs ajoutées respectives de 5667 millions et 3517 millions.

#### *E. Commercialisation des produits de la pêche*

Les produits commercialisés sont constitués des produits frais et /ou congelés et des produits transformés localement.

Les marges obtenues sur les ventes au kilogramme multipliées par les volumes respectifs commerciales ont donné une production égale à 24034 millions de FCFA. Avec un taux de consommation intermédiaire de 18,7%, la valeur ajoutée se situe à 19538 millions.

### **4. Evaluation de la contribution du secteur des pêches à l'économie congolaise**

L'évaluation de la contribution à l'économie prend en compte le PIB, la disponibilité apparente et consommation annuelle par tête, les emplois, les investissements, la balance commerciale, le Budget de l'Etat et le développement local.

#### *A. Contribution des pêches au PIB*

Les valeurs ajoutées dégagées par les activités de production, de transformation, de restauration et de commercialisation permettent à la mesure de cette contribution.

Selon l'approche des auteurs, la valeur ajoutée globale est de l'ordre de 58286 millions de FCFA et rapporté à un PIB ajusté de 2121517 millions, sa contribution relative est de 2,75.

L'approche des services des comptes nationaux (DGE) aboutit à une valeur ajoutée de 41050 millions de FCFA, soit une contribution relative de 1,95% pour un PIB de 2104281 millions

Cet écart tient au redressement du niveau des prix au producteur (tous produits de la pêche) et des quantités en matière de pêche continentale.

#### *B. Disponibilités apparente et consommation annuelle par tête.*

En 2002, la disponibilité apparente a été de 78324 tonnes correspondant à une consommation par tête de 24,9kg. Les besoins du pays ont été couverts à 36,9% par les importations.

#### *C. Les emplois dans la pêche*

En 2002, le nombre des actifs occupés dans le secteur des pêches a été de 59418, représentant 6,8% de la population active congolaise estimée à 877000 personnes.

La production halieutique a occupé 49,2% des actifs du secteur des pêches, la restauration (9,3%) et la commercialisation (12,6%).

#### *D. Les investissements*

L'investissement annuel moyen dans la pêche artisanale a été estimé à 4079 millions de FCFA.

Les acquisitions d'immobilisations des autres intervenants sont difficiles à déterminer en l'absence des études spécifiques ; on peut noter le montant de l'investissement dans le fumage serait de 18 millions de FCFA et négligeable dans le salage et on importerait annuellement pour 1050 millions de FCFA en équipements frigorifiques.

### *E. Balance commerciale*

La balance du commerce extérieur en produits halieutiques est déficitaire en 2002 de 8186 millions de FCFA. Ce déficit s'explique par des importations d'une valeur de 11734 millions.

### *F. Contribution au Budget de l'Etat*

En 2002, les recettes relatives au secteur des pêches se sont chiffrées à 171 millions dont 118 à la licence de la pêche industrielle et 18 millions au permis de pêche artisanale.

### *G. Contribution au développement local*

La population tirant le moyen d'existence de la pêche, au regard des actifs occupés est d'environ 250000 personnes soit 7,9% de la population congolaise.

## **5. Analyse descriptive du système actuel de production des données primaires en matière de pêche**

Il n'existe pas actuellement au sein de l'administration des pêches un système viable de production des données. Les statistiques halieutiques sont éparses et proviennent de différentes sources.

Les données relatives à la production industrielle sont fournies par les armateurs en tonnages et mensuellement. En pêche maritime artisanale la collecte des données ne se réalise qu'au moyen d'une enquête d'évaluation des captures. En l'absence d'une enquête d'évaluation, les données sont estimées. Cependant les méthodes d'estimation ne sont pas connues et donc ne peuvent être appréciées.

Entre 1984 et 2000, plusieurs enquêtes ont été menées par l'administration des pêches et les offices de recherche.

En pêche continentale les données sur la commercialisation du poisson fumé sont estimées à partir des tonnages qui arrivent à Brazzaville par bateau et par route selon un procédé en vigueur depuis 1985.

Les données du commerce extérieur sont fournies par la direction générale des douanes et le port autonome de Pointe-Noire.

Les données collectées ou estimées par l'administration des pêches ne font l'objet d'aucune publication. Il n'existe pas au sein de cette administration une structure chargée de collecter, traiter, analyser et publier les statistiques de pêche.

## **6. Projection d'un système de production des données en matière de pêche**

L'examen de la production des données primaires en matière de pêche montre que le système de production se trouve encore à l'étape embryonnaire. Dans la faisabilité d'un tel système, l'étude du contexte de sa création est la première étape à franchir. Il y a des contraintes mais également des atouts.

Les atouts concernent le cadre juridique (loi sur la pêche maritime en vigueur depuis 2000), la mesure d'accompagnement (existence d'un fonds d'aménagement halieutique FAH), les structures relais (directions départementales installées dans tous les chefs lieu de département).

Les contraintes concernent la faiblesse des crédits alloués, l'instabilité institutionnelle des directions départementales (découlant des changements des tutelles Ministérielles), l'absence d'une structure centrale chargée de collecter et de publier les données.

Il est souhaitable qu'une structure centrale soit créée sous forme de « service des études économiques » soit à la direction générale soit à la direction de l'hydrobiologie, de l'Aménagement et de la Législation.

L'objectif du système (dont la gestion incomberait à la DGPRH) est de produire une information statistique fiable et unique pour le Congo en matière de pêche. Pour atteindre cet objectif, l'instauration d'un cadre de concertation entre les différents acteurs intéressés par la production et l'utilisation des données s'avère nécessaire.

## **7. Conclusions et recommandations**

### *A. Conclusion*

Les études socio-économiques pour le cas du Congo ont difficilement disposé des données macroéconomiques sur le secteur des pêches.

Cette étude a traité avec beaucoup d'attention les informations de base et les indications du secteur des pêches, afin d'obtenir des indicateurs macroéconomiques adaptés à l'analyse de la contribution du secteur des pêches.

L'amélioration de la qualité de l'information statistique de base est un gage sûr pour la fiabilité des comptes nationaux. Avec la mise en œuvre du nouveau système de comptabilité nationale, l'administration en charge de ce projet est tenue de travailler avec les responsables des systèmes statistiques afin de bâtir ensemble des données essentielles pour l'appréciation de l'évolution des secteurs d'activités économiques.

### *B. Recommandations*

L'organisation optimale du système de production des données est tout à fait indispensable pour l'amélioration de la mesure de la contribution de la pêche.

Les recommandations formulées concernent également l'amélioration du guide méthodologique.

S'agissant du système de production de données, il apparaît nécessaire entre autres de :

- créer une structure centrale chargée de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la publication des données ;
- renforcer les capacités de l'administration des pêches en matière de production des données statistiques ;
- mener des enquêtes-cadres et spécifiques au niveau de la pêche continentale, sous-secteur caractérisé par une pénurie des données.

Pour le guide méthodologique, les recommandations portent sur les indicateurs essentielles, les données nécessaires en distinguant éventuellement les sources permettant de les obtenir ainsi que les méthodes de calcul des indicateurs.

## Listes des sigles et abréviations

<b>CFCO</b>	Chemin de Fer Congo Océan
<b>CI</b>	Consommations Intermédiaires
<b>CNSEE</b>	Centre National de la Statistique et des Etudes Economique
<b>DGE</b>	Direction Générale de l'Economie
<b>DGPRH</b>	Direction Générale de la Pêche et des Ressources Halieutiques
<b>DSRPI</b>	Document de stratégie de réduction de la pauvreté intérimaire
<b>GPM</b>	Grandes pirogues à moteur
<b>IRD</b>	Institut de Recherches pour le Développement
<b>ORSTOM</b>	Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre Mer
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PM</b>	Pirogues à moteur
<b>PMEDP</b>	Programmes pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche en Afrique de l'Ouest
<b>PNB</b>	Produit National Brut
<b>PR</b>	Pirogues à rame
<b>SCN</b>	Système de Comptabilité Nationale
<b>SCN68</b>	Système de Comptabilité Nationale 1968
<b>SCN93</b>	Système de Comptabilité Nationale 1993
<b>SEPD</b>	Société d'Etudes Pour le Développement
<b>TES</b>	Tableau Entrées-Sorties
<b>TVA</b>	Taux de Valeur Ajoutée
<b>VAB</b>	Valeur Ajoutée Brute
<b>ZEE</b>	Zone Economique Exclusive

<b>Table de matières</b>	<b>Page</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>2. APERÇU DU SECTEUR PECHE AU CONGO.....</b>	<b>6</b>
2.1 Zones de production halieutique.....	7
2.1.1 Pêche maritime.....	7
2.1.2 Pêche continentale.....	7
2.2 Evolution de la production en volume.....	7
2.3 Transformation des produits.....	7
2.4 Commercialisation des produits.....	7
2.5 Acteurs.....	8
<b>3. METHODES UTILISEES POUR ESTIMER LE PRODUIT INTERIEUR BRUT.....</b>	<b>8</b>
3.1 Appréciation de l'évolution de l'activité économique.....	8
3.2 Comptes nationaux.....	8
3.3 Démarches méthodologiques pour calculer le PIB.....	9
3.3.1 Optiques de calcul du PIB.....	9
3.3.2 Démarches suivies au Congo pour le calcul du PIB.....	10
3.3.3 Contribution du secteur des pêches au PIB.....	10
3.4 Données nécessaires au calcul de la contribution des activités liées à pêche au Congo .....	11
3.4.1 Activités de production.....	11
3.4.2 Utilisation des ressources en produits de pêche.....	16
3.4.3 Transformation, restauration et commercialisation.....	18
3.4.4 Commercialisation des produits de pêche.....	21
<b>4. EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DES PECHEES A L'ECONOMIE CONGOLAISE.....</b>	<b>24</b>
4.1 Contribution de la pêche au PIB.....	24
4.2 Disponibilité apparente et consommation annuelle par tête.....	25
4.3 Emplois dans la pêche.....	25
4.3.1 Emplois dans la production halieutique.....	25
4.3.2 Autres emplois liés à la pêche.....	27
4.4 Investissements.....	28
4.5 Balance commerciale.....	29
4.6 Contribution au Budget de l'Etat.....	30
4.7 Contribution au développement local.....	30
<b>5. ANALYSE DESCRIPTIVE DU SYSTEME ACTUEL DE PRODUCTION DES DONNEES PRIMAIRES EN MATIERE DE PECHE.....</b>	<b>31</b>
5.1 Collecte des données de la production.....	31
5.1.1 Pêche maritime.....	31
5.1.2 Pêche continentale.....	36
5.1.3 Diffusion des données collectées.....	37
5.2. Données du commerce extérieur.....	37
5.3. Etudes spécifiques et collecte.....	37
5.4. Conclusion partielle.....	38

<b>6. PROJECTION D’UN SYSTEME DE PRODUCTION DES DONNEES EN MATIERE DE PECHE.....</b>	<b>39</b>
6.1 Contexte de la création d’un système de production de données en matière de pêche.....	39
6.1.1 Atouts.....	39
6.1.2. Contraintes.....	40
6.2 Attributions et l’organisation du système.....	40
6.2.1 Attributions.....	40
6.2.2 Organigramme.....	40
6.2.3 Niveaux hiérarchiques du système de production de données halieutiques.....	41
6.2.4 Gestion du système : le cadre de concertation.....	41
6.3 Variantes et les étapes de la création du système de production des données halieutiques.....	41
6.3.1 Variantes.....	41
6.3.2 Etapes de la création du système.....	42
<b>7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>43</b>
7.1 Conclusion.....	43
7.2 Recommandations.....	44
7.2.1 Pour le système de production des données.....	44
7.2.2 Pour le guide méthodologique.....	44
<b>Bibliographie.....</b>	<b>49</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>51</b>

## Listes des tableaux

<b>Tableau 1</b>	Prix au producteur des poissons de mer
<b>Tableau 2</b>	Prix au producteur des poissons d'eau douce
<b>Tableau 3</b>	Comparaison des prix au kg
<b>Tableau 4</b>	La production en quantité et en valeur selon les espèces, le type de pêche pratiquée et le type de pirogue utilisée
<b>Tableau 5</b>	Récapitulatif des taux de valeur ajoutée
<b>Tableau 6</b>	Répartition de la production halieutique selon les utilisations
<b>Tableau 7</b>	Répartition des importations des produits de pêche selon les utilisations
<b>Tableau 8</b>	Prix au transformateur des poissons d'eau douce
<b>Tableau 9</b>	Prix au transformateur des poissons de mer
<b>Tableau 10</b>	Production en valeur des produits transformés et de la restauration
<b>Tableau 11</b>	Consommation intermédiaire, valeur ajoutée unitaire et taux de valeur ajoutée
<b>Tableau 12</b>	Valeur ajoutée de la commercialisation des produits halieutiques
<b>Tableau 13</b>	Formation des prix des produits locaux
<b>Tableau 14</b>	Formation des prix des produits importés
<b>Tableau 15</b>	Production en valeur de la commercialisation des produits de pêche
<b>Tableau 16</b>	Valeur ajoutée de la commercialisation des produits halieutiques
<b>Tableau 17</b>	Contribution des pêches au PIB
<b>Tableau 18</b>	Disponibilité apparente des produits halieutiques
<b>Tableau 19</b>	Actifs occupés dans le secteur des pêches selon les activités en 2002
<b>Tableau 20</b>	Investissement annuel moyen dans la pêche artisanale
<b>Tableau 21</b>	Recettes provenant des droits et taxes
<b>Tableau 22</b>	Informations recueillies lors de l'enquête socio-économique de la pêche maritime artisanale au Congo en 1996
<b>Tableau 23</b>	Comparaison des estimations de la direction de la pêche à celle de l'équipe de l'évaluation de la contribution de la pêche dans les comptes nationaux
<b>Tableau 24</b>	Recommandations pour les données
<b>Tableau 25</b>	Recommandations pour les sources des données
<b>Tableau 26</b>	Recommandations pour les méthodes de calcul pour obtenir les indicateurs

## **1. INTRODUCTION**

Dans le cadre du Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche en Afrique de l'Ouest (PMEDP), une étude portant sur l'évaluation de la contribution socio-économique de la pêche au PIB et au développement rural a initiée dans les quatre pays participant au Projet Pilote : " Aménagement participatif des pêches en zone côtière » : le Congo, le Gabon, la Guinée et la Mauritanie.

L'objectif de cette étude est d'améliorer la connaissance de l'importance de la pêche dans le développement national à travers l'évaluation de la contribution économique et sociale de la pêche artisanale maritime aux moyens d'existence durables et à la réduction de la pauvreté.

La présente étude constitue l'occasion d'inventorier les différents problèmes liés à la qualité des informations de base utilisées pour estimer la contribution du secteur à la croissance économique et d'en esquisser les solutions pour améliorer le système de collecte des données de base.

La pêche au Congo est un secteur stratégique au regard du potentiel halieutique (170.000 tonnes renouvelables par an toutes pêches confondues sans compter les possibilités du développement de l'aquaculture dans les lacs et les lagunes)., du fait que le poisson représente pour les populations congolaises la principale source de protéines d'origine animale et des possibilités de création d'emplois en amont et tout au long de la filière des produits halieutiques. Paradoxalement cette importance n'est pas prise en compte dans les programmes de développement, au plan administratif : la structure chargée de la gestion du secteur pêche change de tutelle au fil des remaniements gouvernementaux au point que les structures en charges des statistiques sont disparates et déficitaires.

L'étude offre donc au pays la possibilité d'avoir une meilleure visibilité de la pêche dans les politiques nationale de réduction de la pauvreté en fournissant des informations de base sur l'importance socio-économique du secteur. Elle a été menée sur la base du guide méthodologique mis à la disposition des équipes nationales par le PMEDP pour évaluer la contribution de la pêche artisanale dans l'économie nationale. Des améliorations ont été apportées par l'équipe chargée de l'étude sous forme de recommandations pour son enrichissement.

## **2. APERÇU DU SECTEUR PECHE AU CONGO**

Le secteur pêche au Congo se divise en trois sous-secteurs : la pêche maritime artisanale, la pêche maritime industrielle et la pêche continentale.

La politique de l'Etat au niveau de ce secteur vise :

- l'augmentation de la production par l'exploitation optimale des ressources afin de réduire les importations ;
- la modernisation et le développement d'une pêcherie artisanale considérée comme étant la mieux appropriée en terme de résultats économiques et sociaux.

## **2.1 Zones de production halieutique**

### **2.1.1 Pêche maritime**

Le Congo dispose d'une façade maritime longue de 170 km avec un plateau continental de 10.000 km<sup>2</sup> et une ZEE de 60 000 km<sup>2</sup>.

Si les villages des pêcheurs s'égrènent tout au long de la côte congolaise et au bord des lagunes et des lacs côtiers, l'activité artisanale de la pêche reste concentrée pour 80% autour de cinq centres principaux : plage base agip (baie de Pointe-Noire), Matombi et Pointe-Indienne (baie de Loango), M'vandji (littoral nord, proche de Conkouati) et Mboamongo (frontière Congo-Cabinda).

### **2.1.2 Pêche continentale**

Le Congo dispose d'un réseau hydrologique très dense, constitué de deux bassins :

- au nord le bassin du Congo et ses affluents : l'Oubangui, la Likouala, la Sangha... ;
- au sud le bassin du Kouilou et ses affluents : le Niari.

Le potentiel halieutique est estimé à 100.000 tonnes métriques selon la FAO (Welcomme, 1974).

## **2.2 Evolution de la production en volume**

De 1995 à 2003, la production halieutique nationale est en nette progression en dehors de la baisse de 18,8% entre 1996 et 1997 consécutive aux conflits armés. Au cours de cette période, les volumes sont passés de 42.534 tonnes (1995) à 54.659 tonnes soit une hausse de 28,5%. En 2002, les deux sous-secteurs (pêche maritime artisanale et pêche continentale) ont réalisé 42.577 tonnes, soit 82% de la production nationale. L'évolution des volumes par sous-secteurs est présentée à l'annexe 1.

## **2.3 Transformation des produits**

Contrairement au poisson pêché aux environs des grands centres de consommation (Pointe-Noire, Ouessou, Impfondo, Mossaka, Makoua, Makotipoko et Loukolela) qui est consommé frais, les captures effectuées loin de ces centres sont transformées en grande partie faute de structures de conservation.

Les deux techniques de transformation les plus utilisées demeurent le fumage et le salage-séchage. Elles concernent aussi bien les espèces marines que continentales.

## **2.4 Commercialisation des produits**

La production nationale des produits halieutiques ne suffit pas pour couvrir la demande intérieure. Le pays est contraint d'importer du poisson sous forme congelé (70% : chinchards, corvina, bars) et sous forme salée (30% : bars, sole, brotule). Tous ces produits (locaux et importés) sont distribués dans les mêmes circuits de commercialisation.

Pointe-Noire est la plaque tournante de la consommation et de la commercialisation des produits halieutiques d'origine marine, il joue un double rôle d'approvisionnement de la population locale et de distribution vers les autres grands centres de consommation à l'intérieur du pays par l'intermédiaire du Chemin de Fer Congo Océan (CFCO). Le marché de Pointe-Noire absorbe à lui seul plus de 50% de la production.

## **2.5 Acteurs**

Il y a une diversité d'acteurs qui opèrent dans la pêche au Congo. Ce sont :

- pêche industrielle : armateurs et employés ;
- pêche artisanale: propriétaires de pirogues, pêcheurs (permanents ou occasionnels), ramendeurs, mareyeurs, transformateurs, commerçants et autres prestataires de service.

## **3. METHODES UTILISEES POUR ESTIMER LE PRODUIT INTERIEUR BRUT**

Le produit intérieur brut (PIB) est l'un des agrégats principaux du système de comptes nationaux permettant l'appréciation de l'évolution de l'activité économique.

### **3.1 Appréciation de l'évolution de l'activité économique**

L'appréciation du niveau de l'activité économique varie selon les agents économiques dans la mesure où ils n'ont pas tous les mêmes préoccupations. La ménagère qui va tous les jours au marché constatera la variabilité des prix des biens qu'elle est disposée à acquérir pour garnir son panier et c'est elle qui ressent la hausse du coût de la vie et la baisse du pouvoir d'achat.

Les producteurs de biens et services observent l'évolution du niveau de la demande des utilisateurs et celui des facteurs de production pour mesurer son revenu et fixer les objectifs de production à court et moyen terme.

Les pouvoirs publics ont une appréciation d'ensemble de l'évolution des indicateurs économiques et financiers (croissance économique en hausse ou en baisse, besoin ou capacité de financement des administrations publiques, variation du niveau des prix, l'emploi et le chômage, endettement, etc.) et devant déboucher à la prise des mesures correctives pour le rétablissement des équilibres macro-économiques.

### **3.2 Comptes nationaux**

Les comptes nationaux constituent la photographie de l'économie nationale dans le sens que les données y relatives (agrégats) donnent lieu à la compréhension de l'évolution des pans de l'économie.

Le système des comptes nationaux se fixe comme objectifs de recenser toutes les opérations économiques et financières effectuées par les agents économiques (résidents et non-résidents) sur le territoire et aide à l'établissement de l'ensemble des comptes nationaux suivant un cadre général rigoureux et cohérent. Ce cadre détermine les concepts et définitions en ce qui concerne les acteurs ou agents économiques (désignés sous le terme « secteurs institutionnels »), les activités, les produits, les opérations et précise les méthodes générales de calcul ou d'estimation des grandeurs économiques.

Le cadre de référence est celui du système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN) à partir duquel le pays ou les groupes de pays (organismes économiques régionaux ou sous-régionaux) doivent élaborer un cadre conforme à leurs réalités. Le SCN a retenu trois types d'opérations à savoir :

- les opérations sur biens et services qui permettent l'analyse de la production et ses utilisations ;
- les opérations de répartition qui concernent la formation des revenus ;
- les opérations financières sont celles qui font intervenir un instrument financier.

Les comptes nationaux sont établis sur une base annuelle ou infra-annuelle (trimestrielle ou semestrielle pour les besoins de l'analyse conjoncturelle) et les pays sont tenus d'élaborer au moins les comptes liés aux deux premiers type d'opérations.

Les utilisations des informations sur les comptes nationaux sont diverses et parmi lesquelles on peut citer, la mise en œuvre des prévisions économiques dans le cadre de l'élaboration des plans de développement et de la formulation des programmes d'ajustement structurels, les comparaisons internationales des données entre pays, l'analyse économique et la construction des modèles macroéconomiques en recourant aux séries temporelles des principaux agrégats (Produit intérieur brut, investissements, consommation, importations et exportations), les études sur l'état et l'évolution des secteurs d'activité et des filières de production en vue de formuler des actions de développement.

Il sied de souligner que l'établissement des comptes nationaux requiert la collecte des informations dans les domaines variés impliquant les personnes physiques (enquêtes socio-économiques et démographiques auprès des ménages), les entreprises et les administrations.

Les agrégats utilisés par le grand public sont le Produit intérieur brut (PIB) et le Produit national brut (PNB)

*Le produit intérieur brut* est défini comme la production totale réalisée au cours d'une période donnée par les agents économiques du pays. Il est également le revenu primaire gagné au niveau de l'économie.

*Le produit national brut* est le revenu effectif « revenant à la nation ». Il s'obtient en faisant la différence entre la somme du PIB avec les revenus des facteurs reçus du reste du monde et/ou de l'étranger (intérêts et salaires des non-résidents) d'une part et les revenus des facteurs payés aux non résidents d'autre part.

### **3.3 Démarches méthodologiques pour calculer le PIB**

#### **3.3.1. Optiques de calcul du PIB**

Trois optiques sont connues pour déterminer le PIB à savoir : l'optique produits, l'optique dépenses et l'optique revenu.

*L'optique produit* permet à partir des emplois et ressources du compte de biens et services de la Nation de calculer la somme des valeurs ajoutées (productions moins consommations intermédiaires) dégagées par les branches de l'économie à laquelle on ajoute les impôts nets sur les produits.

*L'optique dépense* laisse apparaître que la production a été utilisée pour les besoins de consommation (de la part des ménages et des administrations), d'investissement et d'exportation. Pour tous ces besoins consolidés on y soustrait les importations qui sont en fait des achats de biens et services à l'étranger.

*L'optique revenu* suppose que le PIB qui est considéré également comme le revenu primaire de l'économie nationale permet de rémunérer les facteurs de production (le capital et le travail)

### 3.3.2. Démarches suivies au Congo pour le calcul du PIB

Jusqu'à une période récente, les comptes nationaux du Congo étaient établis par le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE). Depuis le quatrième trimestre de l'année 2002, la responsabilité a été confiée à la Direction Générale de l'Economie (DGE).

Les deux premières optiques sont utilisées dans la mesure où la synthèse des équilibres ressources - emplois de biens et services faite dans le tableau entrées - sorties (TES) qui permet de déterminer le PIB selon l'une ou l'autre optique. Pour chaque année de compte, on élabore deux TES, l'un aux prix de l'année précédente et l'autre aux prix courants de l'année sous revue. Ces tableaux donnent l'occasion aux comptes nationaux de pouvoir mesurer la variation des prix, des valeurs et des volumes des agrégats (valeurs ajoutées par branches, consommations intermédiaires et autres utilisations de la production).

Pour élaborer les TES, les comptes nationaux doivent recourir à l'utilisation des informations de base (données brutes) provenant de différentes sources pour lesquelles des arbitrages lors du traitement sont jugés nécessaires.

Pour les différentes activités économiques, on doit estimer la production en quantité à laquelle on affectera un prix pour mesurer sa valeur, et utiliser les coefficients techniques de production (taux de consommations intermédiaires permettant de déduire le taux de valeur ajoutée). Ainsi la valeur ajoutée brute (VAB) pour une activité donnée est déterminée comme suit :

**VAB = (Production en quantité) x Prix à la production – Consommations intermédiaires.**

Les consommations intermédiaires sont égales au rapport du taux de consommations intermédiaires (CI) multiplié par la production en valeur. La relation ci-dessus devient :

$$\begin{aligned} \mathbf{VAB} &= \mathbf{Production\ en\ valeur\ x\ (1-taux\ de\ CI)} \\ &= \mathbf{Production\ en\ valeur\ x\ taux\ valeur\ ajoutée.} \end{aligned}$$

Dans la présente étude consacrée à la contribution, on a utilisé le taux de valeur ajoutée (VA). Ainsi : taux de VA = 1- taux de CI.

### 3.3.3 La contribution du secteur des pêches au PIB

La contribution du secteur doit pouvoir traduire la part en pourcentage de valeur ajoutée dans le PIB.

Le calcul de la valeur ajoutée du secteur tient compte de quatre activités : (i) la production des poissons frais, (ii) la transformation des produits, (iii) la restauration et (iv) la commercialisation des produits frais et transformés.

### **3.4 Données nécessaires au calcul de la contribution de la pêche**

Les comptes nationaux au Congo utilisent les données portant sur :

- le volume de la production des poissons frais estimé à partir de différentes sources d'informations (Direction Générale de la Pêche, Port de Pointe-Noire pour le débarquement des poissons dans les halles, Antenne de l'IRD - ex ORSTOM -, etc.) et des hypothèses de production notamment sur la pêche continentale ;
- les prix moyens à la consommation des ménages à Brazzaville et Pointe-Noire observés par le CNSEE;
- le prix moyen annuel au producteur du poisson frais estimé au regard des prix moyens à la consommation ;
- le prix annuel moyen au transformateur (salage et fumage) estimé au regard des prix moyens à la consommation ;
- le volume de la production des poissons transformés tiré des tableaux des utilisations des produits halieutiques;
- le taux de marges sur production permettant de calculer les ressources des produits en valeur à répartir selon les différentes utilisations (consommation finale, consommations intermédiaires et exportations).

L'année retenue pour la mesure de la contribution est 2002 où les comptes semi-définitifs ont été élaborés.

Les données statistiques de base complémentaires qui ont été collectées et le traitement minutieux qui en a été fait contribueront à la mise en œuvre du nouveau système de comptabilité nationale (SCN93), étant entendu que le système actuel utilisé est celui de la version SCN68.

#### **3.4.1 Activités de production**

##### *3.4.1.1 Evaluation de la production halieutique*

La production des produits halieutiques est répartie en trois activités :

- la pêche maritime industrielle ;
- la pêche maritime artisanale;
- la pêche continentale.

En ce qui concerne la pêche maritime la répartition des produits halieutiques selon les espèces (pélagiques, démersaux et crevettes) est faite à partir des données fournies par la Direction Générale de la Pêche pour les données de la pêche industrielle et l'antenne de l'IRD de Pointe-Noire pour la pêche artisanale (suivi de la production des embarcations dans les principaux centres de débarquement), notamment dans la baie de Pointe-Noire ; des estimations de la production ont été effectuées pour les zones qui n'ont pas été couvertes par

le système de collecte compte tenu des difficultés d'accès et de l'insuffisance des moyens financiers : ce qui a conduit à redresser les séries de 1995-2003.

Pour la pêche continentale, les données fournies par la Direction Générale de la Pêche et d'autres indications figurant dans certaines études n'ont pas toujours permis de combler les attentes des comptes nationaux du fait du manque de leur pertinence (inexistence des méthodes d'estimations convaincantes en l'absence d'enquêtes). Il a paru nécessaire, sur la base des enquêtes relatives à l'analyse de la pauvreté réalisée en 2002 pour les villes de Nkayi et Ouesso et en 2003 pour la ville de Brazzaville de procéder à l'estimation de la consommation de poissons frais et transformés (salés et fumés) et en appliquant les taux de transformation, déterminer la consommation en équivalent frais en 2003.

Pour la consommation en poissons fumés telle qu'elle ressort du tableau n°28, on a estimé qu'une partie de celle-ci était importée (25%). Tous calculs faits, la production en équivalent frais a été fixée à 31.182 tonnes en 2003. En partant de ce résultat nous avons réajusté les données de 1995 à 2003 non réparties selon les espèces.

#### A. Prix au producteur

Les comptes nationaux déterminent les prix au producteur pour la pêche maritime à partir des comptes d'exploitation des entreprises de pêche industrielle et des indications sur les niveaux de prix par les bureaux d'études, en ce qui concerne la pêche continentale.

Les calculs effectués révèlent des niveaux bas (412 FCFA le kilogramme de poissons de mer et 377 FCFA le kilogramme de poissons d'eau douce), comparés aux niveaux des prix résultant des observations de prix à la consommation dans les marchés de Brazzaville et Pointe-Noire.

Les prix pour l'année 2002 ont été réestimés en partant de la structure (répartition en % selon les espèces capturées) de la production de la pêche maritime artisanale et celle de la consommation de poissons frais à Brazzaville. Les pondérations ont été appliquées aux prix moyens à la consommation à Pointe-Noire pour les poissons de mer et à Brazzaville pour les poissons d'eau douce pour obtenir un prix moyen d'ensemble à la consommation.

Le prix au producteur a été déterminé en tenant compte du niveau de la marge, autrement dit un taux de correction appliqué au prix moyen à la consommation des ménages dans ces localités.

Les prix au producteur des poissons de mer ont été de 530 FCFA/kg pour les pélagiques (un prix à la consommation égal à 742 FCFA) et 959 FCFA pour les démersaux (un prix à la consommation de 1.391 FCFA).

**Tableau 1 : Prix au producteur pour les produits de mer**

	Pondération	Prix moyen à la consommation en FCFA/kg	Résultat	Coefficient de correction	Prix au producteur en FCFA/kg
S. maderensis	0,375		424		159
S. aurita	0,555		933		517,815
Ethmaloses	0,070		933		65,31
<b>Ensemble pélagiques</b>	<b>1,000</b>		<b>742</b>	<b>1,40</b>	<b>530</b>
Bars	0,080		1.966		157,28
Machoirons	0,080		1.258		100,64
Congres	0,190		1.026		194,94
Réquins	0,150		652		97,8
Divers	0,500		1.681		840,5
<b>Ensemble démersaux</b>	<b>1,000</b>		<b>1.391</b>	<b>1,45</b>	<b>959</b>
Crevettes et autres crustacés	1,000		5750	1,98	2900

Sources : Estimations des auteurs

Il a paru cependant difficile de distinguer au niveau de la pêche continentale, les espèces de fond (démersaux) et de surface (pélagiques) ; le prix au producteur est, toutes espèces confondues, de 719 CFA le kg et le prix à la consommation des ménages à Brazzaville de 1797 FCFA.

**Tableau 2 : Prix au producteur des poissons frais d'eau douce**

	Pondération	Prix moyen à la consommation en FCFA/Kg	Résultat	Coefficient de correction	Prix au producteur (FCFA/kg)
Nzombo	0,213		1837		391
Mbéssé	0,334		1550		518
Machoirons	0,064		2459		157
Mopongo	0,047		2347		110
Carpe	0,101		1530		155
Silure	0,116		2416		280
Autres poissons	0,124		1500		186
<b>Ensemble poissons frais</b>	<b>0,999</b>		<b>1.797</b>	<b>2,50</b>	<b>719</b>

Sources : Estimations des auteurs

La comparaison des prix (FCFA/kg) entre les deux évaluations (service des comptes nationaux et la présente étude de cas) figure dans le tableau 3.

**Tableau 3 : Comparaison des prix en FCFA au kg**

	Evaluation Service Comptes nationaux	Evaluation Étude de cas
Poissons de mer	377	
<i>pélagiques</i>		530
<i>démersaux</i>		959
Poissons d'eau douce	412	719

## B. Production halieutique en valeur

L'activité de production génère des revenus et pour la comptabilité nationale, le revenu primaire pour une activité donnée est la différence entre la production en valeur (production en quantité multipliée par le prix au producteur) et les consommations intermédiaires.

Le tableau ci-dessous ventile la production selon les espèces et le type de pêche pratiqué en quantité et en valeur.

**Tableau 4 : Production en quantité et en valeur selon les espèces, le type de pêche pratiqué et le type de pirogue utilisée**

Quantité: tonnes ; Prix: 10<sup>3</sup> FCFA ; Valeur en 10<sup>6</sup> FCFA

	Pêche maritime					Total pêche maritime	Pêche continentale	Total
	Pêche artisanale			Total pêche artisanale	Pêche industrielle			
	GPM	PM	PR					
<b>Pélagiques</b>								
Quantité	9.190	413	162	9.765	2.130	11.895	0	11.895
Prix	0,530	0,530	0,530		0,530			
<b>Valeur</b>	<b>4.871</b>	<b>219</b>	<b>86</b>	<b>5.175</b>	<b>1129</b>	<b>6.304</b>	<b>0</b>	<b>6.304</b>
<b>Démersaux</b>								
Quantité	517	1.060	1629	3.206	6.287	9.493		9.493
Prix	0,959	0,959	0,959		0,959			
<b>Valeur</b>	<b>496</b>	<b>1017</b>	<b>1562</b>	<b>3.075</b>	<b>6.029</b>	<b>9.104</b>		<b>9.104</b>
				0		0		
<b>Crevettes et autres crustacés</b>								
Quantité	0	0	112	112	937	1.049		1.049
Prix	2,900	2,900	2,900		2,900	2,900		
<b>Valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>324</b>	<b>324</b>	<b>2717</b>	<b>3041</b>		<b>3041</b>
<b>Poissons d'eau douce</b>								
Quantité							29.494	29.494
Prix							0,719	
<b>Valeur</b>							<b>21.206</b>	<b>21.206</b>
<b>Valeur totale</b>	<b>5.367</b>	<b>1.235</b>	<b>1972</b>	<b>8574</b>	<b>9875</b>	<b>18449</b>	<b>21.206</b>	<b>39655</b>

Sources: DGPRH, Projet suivi pêche (IRD) et estimations des auteurs

Il ressort du tableau 4 que les unités de pêche maritime artisanale sont plus spécialisées dans les prises des pélagiques : 82,1% des prises totales dont 77,3% revenant aux unités béninoises (grandes pirogues à moteur). Les prises de poissons démersaux sont réalisées à 66,2% par la pêche industrielle dont la part des prises de crevettes est de 89,3%.

Globalement, la production halieutique en valeur s'est chiffrée en 2002 à 39655 millions de fcfa et la part de la production de la pêche artisanale est égale à 29780 millions de fcfa, soit 75,1 % de la valeur totale.

## C. Consommations intermédiaires et/ou taux de valeur ajoutée

Les données tirées des comptes d'exploitation des entreprises de pêche industrielle permettent de déterminer le niveau de consommations intermédiaires représentant ces dernières années

plus de 50% du chiffre d'affaires. En 2002, elles se sont situées à 57%, soit un taux de valeur ajoutée de 43%.

Certaines études permettent également d'estimer la valeur des consommations intermédiaires des unités de pêche maritime artisanale à partir des enquêtes portant sur l'évaluation de la situation du secteur (les unités de ce secteur ne tenant pas de comptabilité).

Assimilées à des charges fixes, ces consommations comprennent le carburant (poste le plus important de l'exploitant de la pirogue à moteur), l'entretien, le ramendage des filets, le pétrole et les vivres (un poste important).

Gobert (1986) avait estimé le niveau des consommations intermédiaires à 15,7% du chiffre d'affaires réalisé par les grandes pirogues à moteur dites «béninoises» et le poste carburant représentait 11%. Cette étude bien qu'étant vieille constitue un repère important pour formuler les hypothèses d'estimation.

Une autre étude portant sur l'analyse économique de la pêche artisanale dans le village Matombi (baie de Loango-Diosso)<sup>3</sup> en 1990, estimait ce niveau à 32,5% (dont 15,3% revenant au carburant) pour les pirogues congolaises à moteur et 18,4% pour les pirogues congolaises à rame.

De la lecture des données, il a été émis l'hypothèse selon laquelle les consommations intermédiaires en 2002 ont atteint 20,8% du chiffre d'affaires pour les grandes pirogues à moteur (en prenant en compte l'évolution des prix des matières et fournitures), à 25,4% pour les pirogues congolaises à moteur (taux de valeur ajoutée 74,6%) et à 13,2% pour les pirogues congolaises à rame (taux de valeur ajoutée 86,8%). On a supposé qu'une partie des charges était considérée comme ne faisant pas partie des consommations intermédiaires.

S'agissant de la pêche continentale, le taux de consommation intermédiaire a été fixé à 13,2%.

En récapitulant, les taux de valeur ajoutée de la pêche artisanale sont décrits dans le tableau 5.

**Tableau 5 : Récapitulatif des taux de consommation intermédiaire**

	En % du chiffre d'affaires	
	<b>Pêche maritime artisanale</b>	<b>Pêche continentale</b>
Grandes pirogues à moteur (GPM)	20,8	-
Pirogues à moteur (PM)	25,4	-
Pirogues à rame (PR)	13,2	13,2

Sources : Estimations des auteurs

<sup>3</sup> Projet d'appui pêche maritime, Ministère de l'industrie et de la pêche, Pointe-Noire.

### C. Valeur ajoutée de la production halieutique

Il s'agit ici de la valeur ajoutée brute définie comme étant la différence entre la production en valeur (PV) et les consommations intermédiaires (CI) soit :

$$\begin{aligned} \text{VAB} &= \text{PV} - \text{CI} \\ &= \text{PV} \times (1 - \text{taux CI}) \\ &= \text{PV} \times \text{taux VAB} \end{aligned}$$

La valeur ajoutée de la production halieutique s'est située à 29559 millions de FCFA. La contribution de la pêche artisanale à la formation de cette valeur ajoutée a été de 25283 millions, soit 85,5% due en grande partie à la pêche continentale (62,3%).

Les estimations des comptes semi-définitifs de la Direction Générale de l'Economie situent la valeur ajoutée globale de l'activité à 12071 millions (11,2% de la valeur ajoutée agricole au sens large du terme)<sup>2</sup>, soit un écart de 17236 millions par rapport à l'évaluation de la présente étude ; écart dû comme on l'a signalé dans les précédentes lignes de ce rapport (cf. tableau 3) à la sous estimation du niveau des prix au producteur et à la prudence observée dans l'utilisation des données brutes sur les captures de la pêche continentale fournies par la Direction Générale de la Pêche (en volume, l'écart est de 10285 tonnes).

Ainsi la valeur ajoutée du secteur agricole ajustée est de 125099 millions, au lieu de 107863 millions (cf. tableau entrées-sorties de l'année 2002) avec une contribution ajustée de la production halieutique 23,6% au lieu de 11,2%.

#### 3.4.2 Utilisations des ressources en produits de pêche

Les ressources en produits de l'économie nationale sont constituées de la production et des importations. Parmi les utilisations de ces ressources, on distingue : la production destinée à la transformation et à la restauration, la production destinée à l'autoconsommation, la production allant à la commercialisation et la production exportée.

*La production affectée à la transformation et la restauration* : c'est le volume de production utilisé comme matière première et devant être considérée comme une consommation intermédiaire. La transformation au Congo se fait sous forme de poissons fumés et salés. La restauration consiste ici à utiliser de modes de préparation de poissons braisés ou frits largement consommés comme repas en dehors de la maison dans les cafés et restaurants.

*La production affectée à l'autoconsommation* : elle constitue la part affectée à la consommation des ménages producteurs et cette autoconsommation est valorisée aux prix au producteur.

*La production affectée à la commercialisation* : l'activité commerciale est centrée sur la vente directe des produits sans transformation. Pour cette étude le tableau n°12 prend en compte l'ensemble des produits de la pêche (locaux ou importés).

*La production destinée à l'exportation* : est celle qui a été achetée par les unités non résidentes de l'économie nationale.

---

<sup>2</sup> L'agriculture au sens large comprend la production agricole, la pêche, la chasse et l'élevage.

## A. Utilisations de la production

Le tableau 6 indique les niveaux d'utilisation de la production des poissons frais. A titre d'illustration : les prises des pélagiques issues de la pêche maritime pour un volume de 9765 tonnes ont été utilisées dans la transformation (fumage : 50,3%, salage : 0%), l'autoconsommation (5%), la restauration (10%), les exportations (0%) et la commercialisation (34,7%).

**Tableau 6 : Répartition de la production halieutique selon les utilisations**

Unité : tonnes

	Pêche maritime artisanale				Pêche maritime industrielle				Pêche continentale
	Poissons pélagiques	Poissons démersaux	Crevettes et autres crustacés	Total	Poissons pélagiques	Poissons démersaux	Crevettes et autres crustacés	Total	
Production (en tonnes)	9.765	3.206	112	<b>13.083</b>	2.130	6.287	937	<b>9.354</b>	29.494
<b>Utilisation de la production</b>									
<i>Fumage</i>									
Coefficient	0,503	0	0		0	0	0	<b>0</b>	0,453
Résultats	4.912	0	0	<b>4.912</b>	0	0	0	<b>0</b>	13.361
<i>Salage</i>									
Coefficient	0	0,412	0		0	0,2	0		0,075
Résultats	0	1.321	0	<b>1.321</b>	0	1257	0	<b>1257</b>	2.212
<i>Autoconsommation</i>									
Coefficient	0,05	0,1	0		0	0	0		0,163
Résultats	488	321	0	<b>809</b>	0	0	0	<b>0</b>	4.808
<i>Restauration</i>									
Coefficient	0,10	0,10	0,30		0,10	0,10	0,00		0,08
Résultats	977	321	34	<b>1.331</b>	213	629	0	<b>842</b>	2.360
<i>Exportations</i>									
Coefficient	0	0	0		0	0	0,95		0
Résultats	0	0	0	<b>0</b>	0	0	890	<b>890</b>	0
<i>Commerce</i>									
Coefficient	0,347	0,388	0,70		0,90	0,70	0,05		0,229
Résultats	3.388	1.244	78	<b>4.711</b>	1.917	4.401	47	<b>6.365</b>	6.754

Source: Estimations des auteurs

## B. Utilisations des importations

Elles sont composées de 19590 tonnes de congelés, 2749 tonnes de poissons salés et 1535 tonnes de poissons (voir tableau en annexe). Pour répartir ces importations on a supposé que 15% d'importations des congelés étaient destinées à la restauration (2939 tonnes), 10% aux réexportations en direction des pays voisins (1959 tonnes), 75% à la vente directe (14693 tonnes). Les poissons salés ont été totalement orientés vers la vente directe (2749 tonnes) ainsi que les poissons fumés importés des pays voisins (1535 tonnes) et les conserves de produits halieutiques (764 tonnes).

**Tableau 7 : Répartition des importations des produits de pêche selon les utilisations**

	Poissons congelés	Poissons salés	Poissons fumés	Conserves produits halieutiques
Importations en tonnes	19.590	2.749	1.535	764
<b>Utilisations</b>				
<i>Autoconsommation</i>				
Coefficient	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats	0	0	0	0
<i>Restauration</i>				
Coefficient	0,15	0,00	0,00	0,00
Résultats	2.939	0	0	0
<i>Exportations</i>				
Coefficient	0,10	0,00	0,00	0,00
Résultats	1.959	0	0	0
<i>Commerce</i>				
Coefficient	0,75	1,00	1,00	1,00
Résultats	14.693	2.749	1.535	764

Source: Estimations des auteurs

### 3.4.3. Transformation et restauration

En comptabilité nationale, la transformation des poissons est considérée comme une activité industrielle faisant partie du secteur secondaire. La restauration et la commercialisation sont des activités du secteur tertiaire. Toute production réalisée au sein de l'économie nationale est répartie selon les différentes utilisations dès lors que les comptes nationaux disposent des clés de répartition ou des données résultant des enquêtes dépenses auprès des ménages donnant des niveaux de consommation de biens et services détaillés au niveau le plus fin d'une nomenclature de produits.

On utilise les taux de transformation pour évaluer la production en quantité. On a utilisé des taux de transformation de 33% pour le fumage (il faut 100 kg de poissons frais pour produire 33 kg de fumés) et 40% pour le salage.

#### A. Prix au producteur

Les prix au transformateur ont été calculés à partir des prix moyens à la consommation des ménages observés à Brazzaville et à Pointe-Noire, auxquels on a appliqué un taux de correction.

Pour les poissons fumés d'eau douce, le prix au producteur a été estimé à 1.684 FCFA/kg, soit un écart de 150% par rapport aux prix à la consommation à Brazzaville.

Les prix à la restauration ont été fixés à partir des niveaux de prix au producteur des poissons frais et/ou congelés et ont été appliqués au volume du poisson traité pour déterminer la production en valeur.

**Tableau 8 : Prix au transformateur des poissons d'eau douce**

	Pondération	Prix moyen à la consommation (FCFA/kg)	Résultat	Coefficient de correction	Prix au producteur (FCFA/kg)
Nzombo	0,294	4.083	1.200		
Ntsinga	0,234	4.225	989		
Mboto	0,130	5.410	703		
Silure	0,253	3.800	961		
Mongoussou	0,040	3.500	140		
Mopongo	0,049	4.400	216		
<b>Ensemble poissons fumés</b>	<b>1,000</b>		<b>4.209</b>	<b>2,50</b>	<b>1.684</b>
Congo y a sika	0,550	3.500	1.925		
Ngola salé	0,450	3.500	1.575		
<b>Ensemble poissons salés</b>	<b>1,000</b>		<b>3.500</b>	<b>2,50</b>	<b>1.400</b>

Source: Estimations des auteurs

Pour les poissons salés de mer, le prix au transformateur a été fixé à 2470 FCFA par kg, soit un écart de 65% par rapport au prix moyen à la consommation à Pointe-Noire.

**Tableau 9 : Prix au transformateur des poissons de mer**

	Pondération	Prix moyen à la consommation (FCFA/kg)	Résultat	Coefficient de correction	Prix au producteur (FCFA/kg)
Bar	0,250	4.001	1.000,25		
Sole	0,125	4.713	589,125		
Capitaine	0,125	6.684	835,5		
Chinchard	0,100	2.717	271,7		
Thon	0,225	3.806	856,35		
Congre	0,175	2.983	522,025		
<b>Ensemble poissons salés</b>	<b>1,000</b>		<b>4.075</b>	<b>1,65</b>	<b>2.470</b>
<b>Poissons fumés</b>	<b>1,000</b>	<b>1157</b>		<b>1,40</b>	<b>826</b>

Source: Estimations des auteurs

## B. Production en valeur des produits transformés et de restauration

Elle est obtenue en multipliant la production en volume par le prix au producteur.

**Tableau 10 : Production en valeur des produits transformés et de la restauration**

	Production en tonnes	Prix au producteur (10 <sup>3</sup> FCFA)	Production en valeur (10 <sup>6</sup> FCFA)
<b>Transformation</b>	<b>8.047</b>	<b>1,565</b>	<b>12.592</b>
<b>Fumage</b>	<b>6.225</b>	<b>1,461</b>	<b>9.094</b>
Poissons de mer	1.619	0,826	1.337
Poissons d'eau douce	4.606	1,684	7.757
<b>Salage</b>	<b>1.822</b>	<b>1,920</b>	<b>3.498</b>
Poissons de mer	885	2,470	2.186
Poissons d'eau douce	937	1,400	1.312
<b>Restauration (friture, braisage)</b>	<b>6210</b>	<b>1,924</b>	<b>11.951</b>
<b>Poissons de mer</b>	<b>4708</b>	<b>1,741</b>	<b>8.196</b>
Congelés	2939	1,565	4.600
Frais	1769	2,033	3.596
<b>Poissons d'eau douce</b>	<b>1502</b>	<b>2,500</b>	<b>3.755</b>

Source: Estimation des auteurs

### C. Consommations intermédiaires et taux de valeur ajoutée

Les prix des poissons consommés sont valorisés au prix producteur plus les taxes affectant les produits (TVA par exemple, généralement nulle pour les produits locaux), le coût de transport. Les autres consommations comprennent le bois et la sciure (déchets de sciage) pour le fumage et le sel (300 grammes de sel pour un kg de poissons frais) pour le salage.

Pour la restauration (braisage et friture), il faut de l'huile, du sel, des épices, de l'oignon et d'autres condiments.

Le tableau 11 décrit les consommations intermédiaires et la valeur ajoutée unitaire au kg de poisson.

**Tableau 11 : Consommation intermédiaire, valeur ajoutée unitaire et taux de valeur ajoutée pour la transformation et de la restauration des produits halieutiques (FCFA/kg)**

Type de produit	Prix au producteur	Prix d'achat poissons frais	Autres dépenses	Total consommations intermédiaires	Valeur ajoutée	Taux de valeur ajoutée
<b>Poissons de mer</b>						
Fumés	826	561	100	661	165	0,200
Salés	2470	1.066	78	1144	1.326	0,537
<b>Poissons d'eau douce</b>						
Fumés	1.684	719	183	902	782	0,464
Salés	1.556	719	135	854	702	0,451
<b>Poissons braisés ou frits</b>						
Poissons de mer						
Congelés	1.565	894	300	1.194	371	0,237
Frais	2.000	1.056	300	1.356	644	0,322
Poissons d'eau douce	2.500	1.240	416	1.656	844	0,338

Source: Estimations des auteurs

### D. Valeurs ajoutées de la transformation et de la restauration

En appliquant la même formule de calcul comme dans le cas de la production halieutique ; c'est à dire en multipliant la production en valeur par le taux de valeur ajoutée pour chaque produit, on détermine les valeurs ajoutées.

L'activité de transformation (fumage et salage) a généré une valeur ajoutée brute de 5.667 millions de francs : on note une prédominance du fumage de poissons d'eau douce rapportant 3.599 millions (63,5% de la valeur globale de l'activité) et du salage de poissons de mer (21,3%). La contribution la plus faible a été enregistrée par le fumage de poisson de mer qui a le taux de valeur ajoutée le plus faible du secteur (20% de la production en valeur, soit un taux de consommation intermédiaire de 80%) ; le taux moyen de valeur ajoutée du secteur se situant à 45% (taux de consommation intermédiaire égal à 55%).

La contribution à la formation de la valeur ajoutée de l'industrie alimentaire est de 7,9%.

La valeur ajoutée de la restauration a été de 3.517 millions de FCFA traduisant une contribution à la valeur ajoutée de la branche restaurants et hôtels de 22,2%.

**Tableau 12 : Valeurs ajoutées des produits transformés et de la restauration (10<sup>6</sup> FCFA)**

	<b>Production en valeur</b>	<b>Taux de valeur ajoutée</b>	<b>Valeur ajoutée</b>
<b>Transformation</b>	<b>12.592</b>	<b>0,450</b>	<b>5.667</b>
<b>Fumage</b>	<b>9.094</b>	<b>0,425</b>	<b>3.866</b>
Poissons de mer	1.337	0,200	267
Poissons d'eau douce	7.757	0,464	3.599
<b>Salage</b>	<b>3.498</b>	<b>0,515</b>	<b>1800</b>
Poissons de mer	2.186	0,553	1.209
Poissons d'eau douce	1.312	0,451	592
<b>Restauration<sup>1</sup></b>	<b>11.951</b>	<b>0,294</b>	<b>3.517</b>
<b>Poissons de mer</b>	<b>8.196</b>	<b>0,274</b>	<b>2.248</b>
Congelés	4.600	0,237	1.090
Frais	3.596	0,322	1.158
<b>Poissons d'eau douce</b>	<b>3.755</b>	<b>0,338</b>	<b>1.269</b>

(1) Friture et braisage

Sources : Estimations des auteurs

#### 3.4.4 Commercialisation des produits de pêche

Les produits commercialisés comprennent les produits frais et /ou congelés (dont les données sont tirées des tableaux 6 et 7) et les produits transformés localement ; la production auto-consommée a été estimée à 10% de la production des poissons fumés et à 5,5% de celle des poissons salés.

Le calcul de la production de l'activité commerce fait appel à la compréhension de la formation des prix intérieurs afin d'évaluer les marges dégagées par type de produits commercialisés ; l'ensemble des marges constituent la production de la branche commerce.

##### A. Formation des prix du producteur au consommateur

Pour les produits locaux on doit distinguer trois prix différents pour l'exercice de l'activité commerciale :

- le prix au producteur ;
- le coût (ou prix) d'achat qui est la somme du prix au producteur, du coût de transport et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et d'autres frais accessoires;
- le prix à la consommation (prix payé par le destinataire final qui est le ménage).

La marge unitaire en FCFA au kilogramme pour un produit est la différence entre le prix à la consommation et le coût d'achat.

**Tableau 13 : Formation des prix des produits locaux (FCFA/kg)**

	Prix au producteur	TVA	Coût de transport	Coût d'achat	Prix aux consom.	Marge
Poissons frais						
Poissons de mer						
Pélagiques	530	0	62	<b>592</b>	758	<b>166</b>
Démersaux	959	0	96	<b>1.055</b>	1.648	<b>593</b>
Poissons d'eau douce	719	0	86	<b>805</b>	1.483	<b>678</b>
Poissons transformés						
Poissons fumés	1.684	0	157	<b>1.841</b>	2.845	<b>1.004</b>
Poissons salés	1.935	0	144	<b>2.079</b>	2.920	<b>841</b>

Source: Estimations des auteurs

Les prix des produits importés se forment à partir des prix caf à l'entrée du territoire. L'importateur et le consommateur doivent s'acquitter des taxes de deux types : le droit de douane à l'entrée (Tarif extérieur commun – TEC) et la TVA. Ainsi en dehors du prix caf, on a :

- le prix départ douane égal au prix caf plus le TEC ;
- le coût d'achat égal aux prix départ douane plus la TVA et le coût de transport ;
- le prix à la consommation.

**Tableau 14 : Formation des prix des produits importés (FCFA/kg)**

	Prix CAF à l'import	TEC	Prix départ douane	TVA	Coût de transport	Coût d'achat	Prix au consommateur	Marge
Poissons congelés	345	104	<b>449</b>	81	69	<b>599</b>	781	<b>182</b>
Poissons fumés	1.566	0	<b>1.566</b>	0	157	<b>1.723</b>	2.845	<b>1.122</b>
Poissons salés	945	284	<b>1.229</b>	221	145	<b>1.595</b>	2.547	<b>952</b>
Conserves produits halieutiques	739	224	<b>961</b>	172	113	<b>1246</b>	2640	<b>1394</b>

Source: Estimation des auteurs

Coût d'achat = Prix départ douane + TVA + Coût de transport

Prix départ douane = Prix caf + TEC

TEC : Tarif extérieur commun

TVA: Taxe sur la valeur ajoutée

## B. Production de la commercialisation

En comptabilité nationale, il n'existe pas un produit commerce mais il existe une production qui est mesurée par les marges réalisées sur les ventes égales au chiffre d'affaires moins le coût d'achat des produits. Ici, les ventes en quantité ont été valorisées pour chaque produit au coût d'achat et prix de vente unitaire de façon à obtenir le montant global des marges. Cette production est égale à 24034 millions de FCFA.

**Tableau 15 : Production en valeur de la commercialisation des produits de pêche**

	Quantité (tonnes)	Coût d'achat unitaire (10 <sup>3</sup> FCFA)	Coût d'achat total (10 <sup>6</sup> FCFA)	Prix à la consommation (10 <sup>3</sup> FCFA)	Chiffre d'affaires (10 <sup>6</sup> FCFA)	Marge de commerce (10 <sup>6</sup> FCFA)
<b>Poissons frais et congelés</b>	<b>32.528</b>	<b>0,722</b>	<b>23.470</b>		<b>35.026</b>	<b>11.557</b>
<i>Poissons locaux</i>	<i>17.836</i>	<i>0,822</i>	<i>14.669</i>		<i>23.552</i>	<i>8.883</i>
<b>Poissons de mer</b>	<b>11.082</b>	<b>0,833</b>	<b>9.232</b>		<b>13.535</b>	<b>4.303</b>
Pélagiques	5.312	0,592	3.145	0,758	4.026	882
Démersaux et crevettes	5.770	1,055	6.087	1,648	9.509	3.422
Poissons d'eau douce	6.754	0,805	5.437	1,483	10.016	4.579
<b><i>Poissons congelés importés</i></b>	<b>14.692</b>	<b>0,599</b>	<b>8.801</b>	<b>0,781</b>	<b>11.474</b>	<b>2.674</b>
<b>Poissons transformés</b>	<b>11.609</b>	<b>1,802</b>	<b>20.925</b>		<b>32.338</b>	<b>11.413</b>
Poissons fumés locaux	5.603	1,841	10.315	2,845	15.941	5.625
Poissons importés fumés	1.535	1,723	2.645	2,845	4.367	1.722
Poissons salés locaux	1.722	2,079	3.580	2,920	5.028	1.448
Poissons salés importés	2.749	1,595	4.385	2,547	7.002	2.617
Conserves produits halieutiques	764	1,246	952	2,640	2017	1065
<b>Total</b>	<b>44901</b>		<b>45346</b>		<b>69381</b>	<b>24034</b>

Sources: Estimations des auteurs

**C. Valeur ajoutée de la commercialisation**

L'activité a dégagé une valeur ajoutée de 19538 millions de FCFA, soit une contribution à la valeur ajoutée de la branche commerce de 12,9%.

Le revenu primaire généré par la commercialisation des produits locaux (produits frais et transformés) représente 67,6% de la valeur ajoutée du sous-secteur.

**Tableau 16 : Valeur ajoutée de la commercialisation des produits halieutiques**

	Production (10 <sup>6</sup> FCFA)	Taux de valeur ajoutée	Valeur ajoutée
<b>Poissons frais et congelés</b>	<b>11557</b>	<b>0,790</b>	<b>9.127</b>
<i>Poissons locaux</i>	<i>8.883</i>	<i>0,803</i>	<i>7.135</i>
<b>Poissons de mer</b>	<b>4.303</b>	<b>0,745</b>	<b>3.206</b>
Pélagiques	882	0,745	657
Démersaux et crevettes	3.422	0,745	2.549
Poissons d'eau douce	4.579	0,858	3.929
<b><i>Poissons congelés importés</i></b>	<b>2.674</b>	<b>0,745</b>	<b>1.992</b>
<b>Poissons transformés</b>	<b>11413</b>	<b>0,832</b>	<b>9.497</b>
Poissons fumés locaux	5.625	0,858	4.827
Poissons importés fumés	1.722	0,858	1.478
Poissons salés locaux	1.448	0,858	1.243
Poissons salés importés	2.617	0,745	1.950
Conserves produits halieutiques	1065	0,858	914
<b>Total</b>	<b>24034</b>	<b>0,813</b>	<b>19538</b>

Source: Estimations des auteurs

#### 4. EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR DES PECHEES A L'ECONOMIE CONGOLAISE

Toute activité centrée sur la production de biens et services marchands est source de création de richesse, d'emplois générant des revenus nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des ménages et à la stimulation de l'offre (ou la croissance économique) par la consommation.

L'indicateur clé qui permet de mesurer la croissance est le PIB défini comme le niveau de la production totale et/ou du revenu primaire de la Nation.

Chaque activité contribue différemment à la formation du PIB (ou à sa croissance) et à la participation au commerce international.

##### 4.1 Contribution de la pêche au PIB

Elle concerne les activités de production halieutique, de transformation, de restauration et de la commercialisation des produits de la pêche.

Une précision paraît nécessaire : le système des comptes nationaux actuel ne permet pas de calculer les valeurs ajoutées détaillées des activités des industries alimentaires et de commerce des produits. Nous supposons néanmoins que : i) les résultats de la présente étude seraient identiques à ceux des services officiels (de la Direction Générale de l'Economie) au cas où les valeurs ajoutées des industries alimentaires et du commerce étaient éclatées ; ii) le seul écart dans les estimations des deux parties (Direction Générale de l'Economie et auteurs de la présente étude) concerne la valeur ajoutée de la production halieutique. Cet écart qui est de 17236 millions de FCFA provient d'une sous estimation de la production en volume de la pêche continentale et des niveaux des prix au producteur utilisés pour valoriser la production halieutique. Il doit être ajouté au PIB calculé par les services de la Direction Générale de l'Economie (DGE) pour déterminer le PIB ajusté afin de mieux circonscrire la contribution du secteur des pêches. Le tableau 17 présente la contribution selon les deux approches. Le PIB ajusté (approche utilisée par les auteurs) s'élève à 2121517 millions de FCFA et celui calculé à partir de l'approche DGE est égal à 2104280 millions (donnée officielle).

**Tableau 17 : Contribution des pêches au PIB**

	Approche DGE		Approche auteurs	
	En millions de FCFA	En % du PIB	En millions de FCFA	En % du PIB
<b>PIB total</b>	<b>2.104.281</b>		<b>2121517</b>	
Production halieutique	12.323	0,59	29559	1,39
Pêche industrielle			4276	0,20
Pêche artisanale			25283	1,19
Transformation	5.667	0,27	5.667	0,27
Restauration	3.517	0,17	3.517	0,17
Commercialisation	19538	0,93	19538	0,92
Produits frais	7.135	0,34	7.135	0,34
Produits congelés	1.992	0,09	1.992	0,09
Produits transformés	9.497	0,45	9.497	0,45
Conserves produits halieutiques	914	0,04	914	0,04
<b>Total secteur des pêches</b>	<b>41050</b>	<b>1,95</b>	<b>58286</b>	<b>2,75</b>

Sources: DGE et Estimations des auteurs

Selon l'approche DGE, la contribution du secteur des pêches au PIB est de 1,95% contre 2,75 % selon notre approche. Si l'on ne tient compte que de la production halieutique, la contribution dans les deux cas est respectivement de 0,59% et 1,36%.

## 4.2 Disponibilité apparente et consommation annuelle par tête

Le poisson au Congo constitue la source principale de protéines dans la consommation des ménages.

Calculé à partir des données de la production halieutique et du commerce extérieur (établies par la Direction Générale des Douanes), la disponibilité alimentaire en poisson constitue la ressource nette en poisson mesurée en tonnes (ou en kg) équivalent frais, mise à la disposition des populations pour la satisfaction de besoins de consommation. Elle est égale à la différence entre la somme de la production et des importations d'une part et des exportations d'autre part.

En 2002, la disponibilité a été de 78321 tonnes correspondant à une consommation moyenne par habitant de 24,9 kgs/an pour une population de 3,15 millions d'habitants. Les besoins du pays ont été couverts à 36,9% par les importations. En moyenne annuelle sur la période 1995-2003, la disponibilité est de 71969 tonnes, couverte à 42,1% par les importations. Le déficit, si élevé soit-il pour un pays qui a un potentiel halieutique important, peut être résorbé en partie ou totalement par la pratique des politiques ambitieuses et réalistes pour le développement de la production du secteur des pêches.

**Tableau 18 : Disponibilité apparente des produits halieutiques (en tonnes équivalent frais)**

	1995	2000	2002	Moyenne annuelle 1995-2003
Production halieutique				
Pêche maritime industrielle	5.429	6.630	9.350	6.906
Pêche maritime artisanale	12.295	11.315	13.083	9.163
Pêche continentale	24.810	26.355	29.494	26.132
Exportations	426	327	2.496	749
Importations	26733	30164	28893	30306
Disponibilité apparente	67841	74137	78324	71969

Source : Estimations effectuées à partir des données disponibles et des coefficients techniques tirés du guide d'élaboration des comptes économiques dans les pays en voie de développement, Ministère français de la Coopération (1981) et MIAMOUFITI, étude des produits traditionnels des pêches au Congo (FAO, 2003)

## 4.3 Emplois dans la pêche

Ils comprennent toutes les personnes travaillant dans la production halieutique, la transformation, la restauration et la commercialisation.

### 4.3.1 Emplois dans la production halieutique

On distingue les pêcheurs professionnels et les pêcheurs occasionnels.

Les pêcheurs professionnels sont les acteurs qui tirent plus de la moitié de leur revenu des activités de la pêche. Ils comprennent les propriétaires d'engins et des pirogues qui vont à la pêche et ceux qui ont ni engins, ni pirogues.

Les pêcheurs occasionnels sont ceux qui tirent moins de 50% de leur revenu annuel de la pêche. On les retrouve principalement dans la pêche continentale. Ces pêcheurs sont en majorité saisonniers et interviennent à la suite des inondations de certains cours d'eau.

Les estimations ont été fondées sur la base des résultats d'enquêtes pour la pêche maritime et des hypothèses pour la pêche continentale.

#### **A. Pêche maritime artisanale**

L'enquête cadre de 1996 qui a couvert tous les centres de débarquement le long du littoral et l'enquête cadre pilote du projet statistique sur la pêche et les ressources halieutiques (2002) ont permis d'estimer le volume de l'emploi. Ici, il nous a paru difficile de donner un ordre de grandeur du nombre de pêcheurs occasionnels et on pourrait avancer que l'effectif est très négligeable.

L'effectif est passé de 1.976 personnes en 1996 à 2.335 en 2002, une évolution beaucoup plus caractérisée par une forte progression des actifs migrants qui sont passés de 726 à 1030

#### **B. Pêche industrielle**

En 2002, elle a employé 650 personnes (pêcheurs et autres catégories).

#### **C. Pêche continentale**

Nos estimations ont été fondées sur la base des indications fournies par la SEPD<sup>(3)</sup> (projet de promotion de la pêche dans le Département de la Likoula-préfectibilité).

Cette étude avançait le chiffre de 7.500 personnes s'activant dans la production halieutique, soit 149 personnes pour 1.000 habitants, ce ratio a été appliqué pour certaines localités riveraines des Départements<sup>(4)</sup> des Plateaux (Makotipoko, Mpouya et Ngabé) et de la Cuvette (Makoua, Mossaka et Loukolela). Ces localités constituent des zones contribuant largement à l'approvisionnement des marchés de Brazzaville (tant en poissons fumés qu'en poissons frais). Pour les autres localités, le ratio retenu varie entre 3 et 9 pêcheurs pour 1.000.

On a supposé par ailleurs que le nombre de pêcheurs évoluerait au même rythme que la population au niveau de chaque Département. En moyenne au Congo, on a environ 20 pêcheurs pour 1000 habitants employés dans la pêche continentale et les effectifs comprendrait 20% environ des pêcheurs occasionnels.

Ces hypothèses combinées aux effectifs estimés des populations des départements ont permis de déterminer les effectifs des pêcheurs (cf. tableau n°32).

---

<sup>(3)</sup> Société d'Etudes et de Promotion du Développement

<sup>(4)</sup> Le Département est la nouvelle appellation désignant la région, il y a deux ans.

#### 4.3.2. Autres emplois liés à la pêche

Ces emplois concernent la transformation, la restauration et la commercialisation des produits.

##### 4.3.2.1 Transformation

Pour le nombre d'emplois dans la transformation, nous avons émis un certain nombre d'hypothèses sur la productivité (production annuelle moyenne par travailleur) à savoir :

- le fumage de poisson de mer (2,4 tonnes) ;
- le salage de poisson de mer (2 tonnes) ;
- le salage de poisson d'eau douce (1 tonne).

Le fumage de poisson d'eau douce constitue un cas particulier dans la mesure où cette activité n'est exercée que dans des localités précises à haute intensité de captures à savoir dans des Départements de la Likouala, des Plateaux et de la Cuvette, totalisant un effectif de 22648 pêcheurs. Nous avons émis l'hypothèse selon laquelle 1,5 pêcheurs pour 1 femme fumeuse ce qui donne un effectif de 15.100 femmes impliquées dans le fumage.

L'emploi total dans la transformation est réparti comme suit :

• Fumage de poisson de mer	680
• Fumage de poisson d'eau douce	15100
• Salage de poisson de mer	450
• Salage de poisson d'eau douce	940
<b>Total</b>	<b>17170</b>

##### 4.3.2.2 Restauration

Le chiffre d'affaires en 2002 s'est élevé à 11951 millions et en estimant que chaque emploi rapporte 180000 FCFA par mois, on aura un effectif d'actifs occupés d'environ 5533 personnes.

##### 4.3.2.3. Commercialisation

L'activité est essentiellement féminine (80% à Pointe-Noire et 98% à Brazzaville).

Selon une enquête sommaire menée sur les marchés au cours de l'étude dans les deux principales villes : Brazzaville (6 marchés) et Pointe-Noire (19 marchés), on peut estimer à environ 5000 personnes impliquées dans la commercialisation du poisson au détail dont 2900 à Brazzaville.

Au plan national, le nombre avoisinerait 7500 personnes.

Selon la même enquête, la répartition des vendeurs selon les produits est la suivante :

- Le nombre de vendeurs du poisson congelé vient en tête avec 36,6% de l'effectif global à Pointe Noire, suivi du poisson fumé 33,8%, du séché 19,0% et du frais 10,4% ;
- Les vendeurs du poisson frais et congelé confondus sont majoritaires à Brazzaville avec 41,1% de l'effectif total, ceux du poisson fumé représentent 37,6% et ceux du poisson salé 22,3%.

**Tableau 19 : Actifs occupés dans le secteur des pêches selon les activités en 2002**

<b>Activités</b>	<b>Nombre</b>
<b>Production halieutique</b>	<b>29213</b>
Pêche maritime industrielle	650
Pêche maritime artisanale	2335
Pêche continentale	26228
<b>Fumage</b>	<b>15780</b>
Fumage du poisson de mer	680
Fumage du poisson d'eau douce	15100
<b>Salage Séchage</b>	<b>1390</b>
Salage du poisson de mer	450
Salage du poisson d'eau douce	940
<b>Restauration</b>	<b>5535</b>
<b>Commercialisation</b>	<b>7500</b>
<b>Total</b>	<b>59418</b>

Source: Les auteurs

En 2002, les actifs du secteur des pêches représentaient 6,8% de la population active congolaise estimée à 877000 personnes.

#### 4.4. Investissements

Les données de base pour le calcul de l'investissement en ce qui concerne la pêche maritime artisanale ont été tirées de l'enquête-cadre (1996) et de l'enquête-cadre pilote (2002) dans le cadre du projet "statistiques sur la pêche et les ressources halieutiques".

Les indications sur les prix du matériel (pirogues et accessoires) et des engins de pêche ont été fournies par un petit échantillon de pêcheurs.

En ce qui concerne la pêche continentale, les estimations de prix ont été faites à partir des prix en vigueur en 1989 (année de base pour l'actualisation des prix des années suivantes).

Le calcul de l'investissement annuel s'est fait selon la formule suivante :

$$\text{Investissement} = [\text{Coût unitaire} / \text{Durée de vie}] \times \text{Nombre d'unités}$$

**Tableau 20 : Investissement annuel moyen dans la pêche artisanale**

	Nombre	Coût unitaire (FCFA)	Durée de vie	Investissement annuel (10 <sup>e</sup> FCFA)
<b><i>Pêche artisanale maritime</i></b>				<b>2.440</b>
<b>Pirogues et moteurs</b>				<b>760</b>
Pirogues à rame	260	200000	8	7
Pirogue à moteur	85	400000	8	4
Grandes pirogues à moteur	246	3500000	8	108
Moteurs (grandes pirogues)	736	3800000	5	559
Moteurs (pirogues à rame)	170	2420000	5	82
<b>Engins de pêche</b>				<b>1680</b>
Filet maillant de surface à sardinelle	4182	1700000	7	1016
Filet maillant de fond	1123	1600000	7	257
Filet à requins	1916	600000	7	164
Filet à poisson volant	1091	600000	7	94
Filet maillant à surface à mandji	617	1700000	7	150
<b><i>Pêche continentale</i></b>				<b>1639</b>
Pirogues à rame	13114	200000	8	328
Filets	26228	350000	7	1311
<b>Total</b>				<b>4079</b>

Source: Résultat enquête -cadre 1996, enquête-cadre pilote sur la pêche artisanale maritime (2002), estimations des auteurs

Le calcul des autres investissements est très délicat et ne peut se faire qu'au travers des données issues des enquêtes spécifiques. Cependant, on ne pourrait que donner les ordres de grandeurs de la valeur des acquisitions annuelles de certains équipements. Dans le domaine de la transformation par exemple, le fumage des poissons de mer nécessite un investissement annuel de 17,6 millions de FCFA (1350 fumoirs) alors qu'il est pratiquement négligeable pour les poissons d'eau douce (utilisation des branchages dans les campements des pêcheurs). De même le salage et le séchage se font selon des moyens de production rudimentaires ; les investissements annuels devant s'élever à environ 8 millions de FCFA.

D'après les statistiques du commerce extérieur, de 2000 à 2003 on importerait annuellement pour 1050 millions de FCFA d'équipements frigorifiques professionnels (meuble-congélateur de plus de 800 litres et autres machines et appareils de production de froid).

#### 4.5. Balance commerciale

Les informations utilisées pour l'année 2002, ont été tirées des statistiques du commerce extérieur établies par la Direction Générale des Douanes. Les données sur le commerce transfrontalier des produits de pêche ne franchissant pas les barrières douanières, pour ces raisons, il s'agit des réexportations de poissons congelés (1.959 tonnes pour une valeur de 878 millions de FCFA), des importations de poissons fumés (1.535 tonnes pour une valeur de 1.832 millions de FCFA).

Les exportations des produits de la pêche sont constituées essentiellement de crustacés (893 tonnes pour une valeur de 2670 millions de FCFA).

En récapitulant, la balance du commerce extérieur en produits halieutiques est déficitaire de 8186 millions de FCFA. Ce déficit s'explique par le volume important des importations des poissons congelés ; il a été déterminé comme suit :

Exportations (douanes, valeurs corrigées)	2670
+ Exportations (informelles)	878
- Importations (Douanes)	9902
- Importations (informelles)	1832
= Solde de la balance commerciale	- 8186

#### 4.6. Contribution au Budget de l'Etat

La loi n°2/2000 du 1<sup>er</sup> février 2000 portant organisation de la pêche maritime en République du Congo, institue un certain nombre de droits et taxes dont l'objectif est d'alimenter le FAH (Fonds d'Aménagement Halieutique). En 2002, les recettes relatives à ces droits et taxes sont présentées dans le tableau 21.

**Tableau 21 : Recettes provenant des droits et taxes**

Millions de FCFA	
Libellé	
1. Taxe sur la licence de pêche (pêche industrielle)	118,029
2. Taxe sur le permis de pêche (pêche artisanale)	17,725
3. Taxe sur le contrôle et l'assurance qualité	25,391
4. Amendes et transactions	9,702
<b>Total</b>	<b>170,847</b>

Source : DGPRH

#### 4.7. Contribution au développement local

La pêche au Congo est une activité qui se pratique dans tous les départements. L'intensité varie en fonction du réseau hydrographique et de l'abondance de la ressource.

La population tirant le moyen d'existence de la pêche, au regard des actifs occupés (cf. tableau 19) est estimée à 250000 personnes, soit 7,9% de la population congolaise. Plus de 60 pour cent de cette population est concentrée dans la partie continentale, plus particulièrement dans le bassin du Congo.

L'un des axes de la politique économique du Gouvernement est l'amélioration des conditions d'existence de la population en milieu rural.

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire (DSRPI) au Congo a noté comme problème (contrainte principale) au développement des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture : la faiblesse de la productivité. Comme objectifs visés, il s'agit de :

- reconstituer un dispositif de financement des actifs en milieu rural ;
- renforcer les capacités techniques, humaines et matérielles.

Pour atteindre les objectifs, les actions prioritaires concernent :

- l'organisation des filières de production ;
- la promotion de la transformation et de la commercialisation des produits ;
- la création d'un fonds pour le développement de l'agriculture (au sens large) ;
- l'organisation des producteurs et professionnels de l'élevage et de la pêche.

## **5. ANALYSE DESCRIPTIVE DU SYSTEME ACTUEL DE PRODUCTION DES DONNEES PRIMAIRES EN MATIERE DE PECHE**

Il n'existe pas actuellement au sein de l'administration des pêches un système viable de production de données sur le secteur. Au sein de la Direction Générale de la Pêche, aucune structure n'est chargée de collecter, de traiter, d'analyser et de publier les statistiques relatives à l'activité pêche. Les seules publications disponibles au service de la documentation datent des années 80, l'époque durant laquelle l'administration des pêches disposait d'un service statistique qui n'a fonctionné qu'entre 1981 et 1984.

Les données relatives aux produits halieutiques sont éparées et proviennent de différentes sources.

Les armateurs fournissent les données sur les captures. La production de la pêche maritime artisanale a été estimée depuis les années 80 jusqu'en 2000 par l'IRD. Quant à celle de la pêche continentale, l'estimation a été faite par la Direction Générale de la Pêche et des Ressources Halieutiques à partir des volumes des poissons fumés débarqués au port fluvial de Brazzaville.

Les données relatives aux prix au débarquement, à l'effort de pêche, aux consommations intermédiaires, à la valeur ajoutée ne font l'objet d'aucun suivi. Elles doivent être calculées.

Dans le cadre de calcul des indices de prix, les prix à la consommation des ménages des produits halieutiques font l'objet d'un suivi par le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE).

Les données concernant les importations sont fournies par les services du port de Pointe-Noire d'une part et les services de l'administration douanière d'autre part.

Au niveau du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et des Ressources Halieutiques, il existe une direction des statistiques agricoles qui produit des publications. La dernière publication disponible ne contient que quelques données sur les importations de poissons et les exportations de crustacés.

### **5.1 Collecte des données de la production**

Les méthodes de collecte et d'estimations varient selon le type de pêche.

#### **5.1.1 Pêche maritime**

##### *5.1.1.1 Pêche industrielle*

Les armements sont des sociétés structurées. Elles ont une vieille tradition de fournir assez régulièrement pour certains des données sur les captures acceptables. La plupart de ces armements produisent des données globales : tonnages mensuels en précisant parfois le

nombre de marées. SOCOPEC est l'unique armement à transmettre à la Direction Départementale de la Pêche au Kouilou à Pointe-Noire des données sur les captures ventilées par espèces. Les données sur la production sont collectées au département des navires. Des agents de la Direction Départementale de Pointe-Noire assistent au comptage du nombre de bacs débarqués avec leurs poids respectifs ainsi que les espèces concernées. A la fin de chaque mois, ces données consignées dans des fiches sont envoyées à la Direction Départementale qui se charge de les transmettre à la Direction de la Pêche maritime basée à Brazzaville au sein de laquelle le service de la pêche industrielle confectionne les tableaux récapitulatifs en agrégeant les données.

#### *5.1.1.2 Pêche artisanale*

Elle compte de nombreux sites de débarquement jalonnés sur 170 km, la collecte des données ne se réalise qu'au moyen d'une enquête d'évaluation des captures, tous les deux ans jusqu'en 2000. La collecte n'est donc pas permanente.

En l'absence d'une enquête d'évaluation, les données sont estimées. Les méthodes d'estimation ne sont pas connues et donc ne peuvent être appréciées. Les fonctionnaires de la Direction Générale de la Pêche reconnaissent qu'il est difficile de faire des estimations fiables et que le plus souvent les captures de la pêche artisanale sont sous-estimées donc erronées.

Toutefois, on pourrait mentionner la réalisation ces dernières années des enquêtes et études portant sur la pêche maritime artisanale, menées par la Direction Générale de la Pêche, les Institutions de recherche en coopération (ORSTOM devenu IRD) et par des chercheurs.

### **A. Enquêtes menées par l'IRD<sup>(5)</sup>**

Cette institution mène deux types d'enquête : les enquêtes exhaustives sur le parc piroguier et les enquêtes permanentes.

#### *A.1 Enquêtes exhaustives sur le parc piroguier*

L'enquête exhaustive sur le parc piroguier est effectuée deux fois par an en fonction de l'état des pistes, des percées de lagunes et des horaires de sortie des pêcheurs. Elle donne lieu à l'identification de nouveaux sites de débarquement et des sites en voie de disparition, à la répartition du nombre de pirogues par site de débarquement. Les caractéristiques de cette enquête portent sur les pirogues (nombre de pirogues opérationnelles) selon les zones de pêche et sur les engins de pêche.

Les enquêtes exhaustives ont été réalisées en 1989, 1992, 1994 et 2000.

#### *A.2 Enquêtes permanentes*

Les enquêtes exhaustives sur le parc piroguier permettent d'identifier les centres de débarquement du littoral, constituant à eux seuls 50 à 60% du parc piroguier. Les enquêtes permanentes sont menées dans ces centres. Les échantillonnages sont journaliers pour ces grands centres, hebdomadaires pour les autres et mensuels pour les centres les plus éloignés.

---

<sup>(5)</sup> Ex ORSTOM

Cette stratégie d'échantillonnage a pour but de connaître la structure des prises pour les différents types de pêche et d'obtenir des renseignements sur les pirogues (puissance du moteur, nombre de pêcheurs à bord) ainsi que sur les techniques de pêche (lieu de pêche, temps de pêche et de route).

Au cours d'une journée, l'échantillonnage se déroule en deux temps :

- estimation de l'effort de pêche développé au cours d'une journée par détermination du nombre de sorties par type d'engin ;
- échantillonnage des différents types d'engins de pêche (estimation des prises, modalités de pêche).

Les caractéristiques de l'enquête portent sur :

- l'effort de pêche par centre de débarquement, par type d'engins et par unité de pêche ;
- les prises selon le centre de débarquement, par espèces, par type d'engins et de pirogues.

Les résultats des observations aboutissent à la détermination des rendements moyens (en kgs par sortie) selon le centre de débarquement, par type d'engin et par unité de pêche.

*La méthode utilisée est celle de l'échantillonnage des débarquements* : à l'arrivée des pirogues, l'enquêteur est sur la plage, muni d'une règle graduée. Il échantillonne les pirogues par ordre d'arrivée en demandant aux pêcheurs certains renseignements. Il détermine ainsi les différentes espèces pêchées. Il les compte, ou estime le poids total à vue, ou compte le nombre de caisses ou cuvettes quand les quantités sont importantes (petits pélagiques pêchés aux filets maillants de surface par exemple). Connaissant la capacité d'une cuvette ou d'une caisse, il détermine le poids débarqué. Ensuite pour chaque espèce, il mesure cinq individus pris de façon aléatoire : dans la pirogue les poissons ne sont pas triés. Pour les espèces abondamment représentées (cas des sennes tournantes), l'agent fait une distribution de fréquence de taille (environ 20 à 30 poissons). L'enquêteur passe ensuite à la pirogue suivante et recommence la même enquête.

La production sur l'ensemble du littoral est obtenue en tenant compte de deux éléments : la production moyenne par type de pirogue utilisée et le nombre de pirogue. On distingue : les congolaises pirogues à rame, les pirogues congolaises à moteur et les grandes pirogues à moteur (de type popo). Pour chaque groupe de pirogues utilisées, la production moyenne d'une pirogue type de l'échantillon est multipliée par le nombre total des pirogues exerçant sur le littoral.

L'IRD dispose des statistiques de production de la pêche maritime artisanale établies en 1984, 1986, 1987, 1988, 1991, 1994, 1995, 1996 et 2000. Pour ces années, figurent également un rappel des données deux ou plusieurs années antérieures.

## **B. Enquêtes et études menées par à la Direction Générale de la Pêche et des Ressources Halieutiques**

On a identifié trois enquêtes :

- l'enquête – cadre de la pêche maritime artisanale de 1996 ;
- l'enquête liée au programme d'action à l'insertion économique et sociale des populations déplacées au niveau du littoral ;

- l'enquête – cadre pilote du projet de coopération technique « statistiques sur la pêche et les ressources halieutiques en août 2002.

Une étude dénommée « Revue sectorielle de la pêche maritime au Congo » a été également réalisée ainsi que l'enquête socio-économique de la pêche artisanale maritime à Matombi (1990).

### B.1 Enquête – cadre de la pêche maritime artisanale de 1996

Elle a été exécutée du 18 au 29 mars 1996 et elle visait à court terme, l'obtention d'une liste complète des centres des débarquements des données sur le nombre des pêcheurs (propriétaires des unités de pêche et employés selon la nationalité), la répartition des engins de pêche et de pirogues (non motorisées et motorisées), les moteurs (nombre et puissance), de connaître également le nombre de personnes intervenant dans la commercialisation et la transformation, d'identifier les problèmes essentiels liés à la pêche et les solutions préconisées par les pêcheurs.

A moyen terme, elle visait la conception des plans d'échantillonnage permettant la collecte des données sur les captures et de disposer d'un système d'information fiable.

Cette enquête s'était effectuée sur tout le littoral divisé en deux zones : la zone nord allant de Konkouati à Tchissanga et la zone sud allant de Matombi à Nzassi. Deux équipes multidisciplinaires ont été formées pour mener le travail dans chaque zone en s'appuyant sur 7 types de questionnaires.

**Tableau 22 : Informations socio-économiques recueillies lors de l'enquête - cadre de la pêche maritime artisanale au Congo en 1996**

Caractéristiques	Informations
<b>Pêcheurs</b>	Age et sexe
	Ethnie et nationalité
	Situation matrimoniale
	Scolarisation
	Les principaux emplois
	La religion
	Les lieux de résidence
	Formation, taille des équipages, rôle dans la pirogue, mode de rémunération (paiement ou partage de revenus)
<b>Propriétaires de pirogue</b>	L'âge, le genre ,la nationalité et l'ethnie
	Le niveau de scolarisation
	Les activités (actuelles, nombre d'années dans le statut de propriétaires, occupations antérieures, occasionnelles, expérience, parenté avec le pêcheur).
<b>Mareyeurs</b>	Age, genre, ethnie
<b>Fumeurs</b>	Age, genre, ethnie
<b>Sécheurs</b>	Age, genre, ethnie
<b>Caractéristiques des différentes zones de pêche</b>	Centres de débarquement
	Nombre de pêcheurs
	Nombre de pirogues
	Nombre de filets, de sennes de plages, d'éperviers et de lignes
<b>Coûts d'entretien des moyens de production</b>	Coûts d'entretien de la pirogue
	Coûts d'entretien des engins de pêche

<b>Financement des activités</b>	Les crédits alloués (source, montants, l'utilisation par les pêcheurs, les propriétaires et les fumeurs.
<b>Commercialisation et transformation</b>	Le choix du milieu de sécheur
	L'origine et le mode d'achat du poisson séché
	Périodicité du séchage
	La nature des séchoirs
	Les clients des sécheurs
	Les modalités de vente

*B.2 L'enquête – cadre pilote du projet de coopération technique « Statistiques sur la pêche et les ressources halieutiques »*

Ce projet devrait être financé à la fois par la FAO et le Gouvernement congolais et prévoyait la réalisation des enquêtes – cadres pour la collecte des données sur la pêche artisanale dans son ensemble.

L'enquête exécutée au cours de la période de mai à août 2002 a couvert la côte maritime et une partie de la zone continentale (notamment dans la sous-préfecture de Mossaka) et a permis d'obtenir les informations sur les caractéristiques de la pêche (type de pirogue utilisée, les engins de pêche, le nombre des pêcheurs, la commercialisation et la transformation et les infrastructures.

Pour la pêche maritime artisanale, les observations ont été faites sur trois sites : Matombi, Foko et la base Agip. Elle n'a donc concerné qu'une partie du littoral.

*B3 L'enquête liée au programme d'action à l'insertion économique et sociale des populations déplacées au niveau du littoral*

Elle a été effectuée au cours de la période 2003-2004 et visait comme objectif à cerner la situation de la pêche à Pointe-Noire, à analyser les contraintes et à dresser les perspectives.

Les éléments enquêtés concernaient entre autres : le parc piroguier, les propriétaires des pirogues, des engins de pêche, le nombre de pêcheurs, les transformateurs, la production et la commercialisation.

Des entrevues semi-structurées ont été organisées dans chaque centre de débarquement avec des groupe cibles : pêcheurs, mareyeurs, commerçants, femmes fumeuses, patrons d'unités de pêches, etc. Elles visaient principalement à mieux connaître l'activité de la pêche artisanale maritime (ressources exploitées, modes de production et de gestion, opportunités de développement, etc.).

En guise de conclusion un constat a été fait : les statistiques établies par l'IRD n'ont pas été utilisées par l'administration des pêches qui a établi ses propres estimations à partir des méthodes inconnues.

Le tableau 23 illustre des écarts qui peuvent exister entre les estimations de la DGPRH et celles des auteurs de la présente étude établies à partir des résultats des enquêtes de l'IRD.

**Tableau 23 : Comparaison des estimations de la DGPRH à celle des auteurs de la présente étude - Evolution de la production artisanale (tonnes)**

Années	Estimations DGPRH	Estimation des auteurs de l'étude
1998	11800	11784
1999	11600	13020
2000	11800	11213
2001	12000	12537
2002	12400	19971

### C. Etudes socio-économiques

Des études ponctuelles également ont permis de décrire et de comprendre le fonctionnement du système, notamment dans les domaines de la production, de la commercialisation et du fumage (Adrien, 1981) ; Gobert, 1985 et 1986 ; Legall et Petit-jean, 1975, Makaya, 1983 ; Nguingiuri, 1987 et 1990), des coûts et revenus des unités de pêche, et l'organisation économique et sociale des différentes communautés des pêcheurs (Chaboud, 1982 ; Gobert, 1983).

La méthode utilisée est basée sur une collecte de données, des observations directes et indirectes sur le terrain, et des entretiens.

#### 5.1.2 Pêche continentale

En matière de pêche continentale les données collectées par la DGPRH ne concernent qu'un produit : le poisson fumé qui arrive à Brazzaville par bateau ou par véhicule. A partir des campements des pêcheurs, le poisson fumé est conditionné dans des paniers selon les catégories suivantes : gros panier (poids égal ou supérieur à 50 kg) ; panier moyen (poids compris entre 25 et 50 kg) ; petit panier (poids compris entre 15 et 25 kg) et colis (poids égal à 20 kg).

Le nombre de paniers de chaque catégorie est consigné dans un cahier de bord détenu par le capitaine du bateau à chaque descente sur Brazzaville. Pour obtenir le tonnage total de la cargaison, il suffit de faire la somme des produits du nombre de paniers multiplié par leur poids respectif. Ce procédé est également appliqué au poisson fumé qui arrive à Brazzaville par route au marché de Bouemba.

Ce procédé d'estimations de la production continentale en vigueur depuis 1985 présente les inconvénients suivants :

- 1) Le calcul est approximatif et biaise le tonnage réel ;
- 2) Le procédé ne tient pas compte d'autres circuits du même produit fonctionnant entre les lieux de production et les centres de consommation aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur du pays. On a eu à signaler des exportations de poisson fumé vers le Gabon qui échappent systématiquement au contrôle de l'administration des pêches ;
- 3) Le procédé ne prend pas en compte le volume du poisson d'eau douce consommé frais à Brazzaville dont les quantités sont en constante augmentation ;
- 4) Le procédé ne tient pas compte des récentes évolutions technologiques qui font que de plus en plus les pêcheurs continentaux conservent leur produit par le séchage-salage notamment les espèces comme *l'hetérotis nilotica* (Congo ya sika).

En conclusion on retiendra que les tonnages produits par les pêcheurs continentaux et publiés par la DGPRH sont largement sous-estimés.

### 5.1.3 Diffusion des données collectées

Les données collectées ou estimées ne font l'objet d'aucune publication, excepté le rapport annuel de la DGPRH qui ne constitue pas en soi une publication. Face à cette pénurie des données, les services chargés d'élaborer les comptes nationaux sont obligés de faire leurs propres estimations.

## 5.2 Données du commerce extérieur

La Direction du Port Autonome de Pointe-Noire et les services de douanes constituent les deux sources qui fournissent les données sur les importations et les exportations des produits halieutiques.

Le Port de Pointe-Noire publie régulièrement un bulletin statistique mensuel disponible aux utilisateurs (Bureaux d'études, Administrations) qui en font la demande. Les données sont très agrégées.

Les données du commerce extérieur établies par l'administration douanière sont consignées dans un listing dont l'édition est mensuelle, trimestrielle et annuelle. Les données sont très détaillées. Les tonnages du poisson par exemple sont éclatés en poisson salé, poisson congelé et conserves par pays exportateurs.

Les deux sources (Direction du Port Autonome de Pointe-Noire et Administration douanière) sont convergentes et les distorsions entre les chiffres sont minimales.

Une troisième source est constituée par le Ministère en charge de la Pêche qui s'occupe de la gestion des quotas d'importations des produits halieutiques. En effet, la gestion des quotas d'importation du poisson congelé, du poisson salé et des conserves, précédemment attribué au Ministère du Commerce est passée sous le contrôle de la Direction Générale de la Pêche depuis 1995. Le regroupement des toutes les activités liées à la pêche (production, importation et exportation) dans une même structure permet une meilleure gestion de la demande nationale en produits halieutiques.

Les exportations informelles n'ont pas encore fait l'objet d'études. Cependant il a été signalé un trafic de poisson en direction du Gabon et en provenance de Mossaka qui traverserait la Cuvette ouest. Difficile de confirmer cette hypothèse à cause de la non maîtrise des circuits de commercialisation des produits de pêche à l'intérieur du pays.

Les importations congolaises comprennent trois produits : le poisson congelé, le poisson salé-séché et les conserves.

## 5.3 Etudes spécifiques et collecte

En dehors des administrations et des centres de recherche, la pêche artisanale demeure un objet d'études pour des structures (Institut de développement) et des individus (Etudiants et Chercheurs). Cette contribution spécifique à la connaissance du secteur est très appréciable.

## 5.4 Conclusion partielle

L'analyse des données fournies par la DGPRH nous amène aux constats suivants :

- le système actuel de production de données sur la pêche se trouve encore à l'état embryonnaire : il n'y a pas de suivi sur le terrain. En dehors des statistiques du commerce extérieur qu'on peut considérer comme fiables, les estimations de la production artisanale sont erronées ;
- les directions techniques ne sont pas spécialisées dans la collecte, le traitement, l'analyse et la publication des données sur leurs secteurs ;
- il n'existe pas par conséquent une structure technique au niveau central en dehors de la Direction des Etudes et de la Planification rattachée au Cabinet du Ministère et qui semble très éloignée des préoccupations statistiques et économiques du secteur pêche ;
- les dernières publications statistiques datent des années 80 et depuis les séries historiques n'ont pas été constituées pour les besoins d'analyse chronologique ;
- par manque de publications à large spectre, les données sur la pêche revêtent un caractère "ésotérique" : elles ne sont disponibles que dans les rapports d'activités de la structure en charge de la pêche ;
- il n'existe pas une plate-forme de concertation entre les producteurs de données et les utilisateurs (service chargé d'élaborer les comptes nationaux). Cette absence de concertation fait que les comptes nationaux utilisant des coefficients techniques qui ne tiennent pas compte de l'évolution du secteur ont toujours sous-évalué la contribution du secteur pêche au PIB ;
- la préoccupation de mettre en place un système de collecte des statistiques halieutiques a été matérialisée dans un projet financé conjointement par la FAO et l'Etat congolais dont la convention a été signée le 26 octobre 2001. Les objectifs poursuivis par le projet étaient les suivants :
  - développer une méthodologie homogène de collecte et de traitement des données dans le secteur de la pêche artisanale ;
  - améliorer la détermination des indicateurs de production du secteur de la pêche artisanale à travers un système fiable de collecte, de préparation, de traitement et d'analyse des informations ;
  - renforcer les capacités opérationnelles de la Direction Générale de la Pêche ;
  - réaliser des enquêtes pilotes dans le secteur de la pêche artisanale.

Le projet qui a démarré effectivement en mai 2002 par l'organisation d'un séminaire à l'intention des producteurs et utilisateurs des statistiques des pêches, a mené une enquête cadre pilote en pêche maritime et continentale dont les questionnaires n'ont pas été traités (dépouillement, etc.) faute de moyens financiers.

## **6. PROJECTION D'UN SYSTEME DE PRODUCTION DES DONNEES EN MATIERE DE PECHE**

L'examen de la production des données primaires en matière de pêche montre que le système de production se trouve encore à l'étape embryonnaire (tel que décrit au chapitre précédent).

Un maigre éventail d'indicateurs fait l'objet d'un suivi annuel : la production des trois (3) sous-secteurs : pêche maritime (industrielle, artisanale), pêche continentale, importations (poisson congelé, salé-séché et conserves), exportations (crevettes).

Pour élaborer les comptes nationaux et évaluer aisément et régulièrement la contribution du secteur pêche au PIB, les comptes nationaux ont besoin des données plus complètes devant couvrir la totalité des activités (production, transformation, commercialisation, effort de pêche, prix, etc. ...) de façon régulière (séries chronologiques continues).

Ces données serviront entre autres à actualiser certains coefficients techniques (taux de valeur ajoutée, taux de consommation intermédiaire). Atteindre ce résultat suppose la mise en place d'un système performant de production de données.

Dans la faisabilité d'un tel système, l'étude du contexte de sa création est la première étape à franchir.

Dans cette perspective du développement des statistiques en matière de pêche, les actions à entreprendre doivent inévitablement intégrer le plan pluri-annuel du développement de la statistique au Congo.

### **6.1 Contexte de la création d'un système de production de données sur la pêche**

#### **6.1.1 Atouts**

Malgré ces contraintes, il existe de forces sur lesquelles on peut s'appuyer pour mettre en place un système fiable de production données sur le secteur de la pêche au Congo. Parmi ces forces, on peut citer :

- *Cadre juridique* : loi sur la pêche maritime en vigueur depuis 2000, loi sur la pêche continentale en cours d'adoption. La loi devrait faire obligation aux armateurs et autres acteurs du secteur de fournir les données à l'administration des pêches.
- *Mesures d'accompagnement* : existence d'un fonds d'aménagement halieutique (FAH) alimenté par les droits de licence et autres taxes. Une gestion saine de ce fonds devrait contribuer au financement du fonctionnement du système de collecte.

*Structures relais* : le décret n° 2003-178 du 08 Août 2003 portant attribution et organisation de la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture crée les Directions Départementales structurées en quatre (04) services. Sur les dix (10) missions confiées à ces structures, la quatrième concerne les statistiques : « collecter les statistiques dans le domaine de sa compétence ». Les Directions Départementales ont été installées dans les 10 chefs-lieux des Départements et à Brazzaville. Elles sont opérationnelles depuis plusieurs années.

### 6.1.2 Contraintes

Quelques contraintes à la création d'un système de production de données sur la pêche peuvent être :

- Faiblesse des crédits alloués à la structure centrale et aux structures départementales difficilement mobilisables ;
- L'instabilité institutionnelle de l'administration des pêches découlant de changements de tutelle ministérielle ;
- Manque de dynamisme de certaines Directions départementales peu outillées techniquement et peu dotées financièrement ;
- Absence d'une structure centrale chargée de collecter, de centraliser, de traiter, d'analyser et de publier les données statistiques. Il ne suffit pas de collecter les données, il faut les traiter, les analyser et les publier.

## 6.2 Attributions et organisation du système

Le système sera composé d'une structure centrale et des structures relais.

### 6.2.1 Attributions

Il est souhaitable que la structure centrale soit un service : « service des études économiques ». Ses attributions pourraient être les suivantes :

- organiser la collecte des données par des enquêtes cadres, des études spécifiques ou par un système permanent de collecte de données ;
- centraliser, traiter, analyser et publier lesdites données périodiquement.

### 6.2.2 Organigramme

Quelle peut être la tutelle de la structure centrale chargée de gérer le système des données halieutiques ?

Deux hypothèses sont plausibles :

- *Première hypothèse* : rattacher le « service des études économiques » à la Direction Générale de la Pêche comme un outil de gestion et de contrôle des activités de la pêche.
- *Deuxième hypothèse* : intégrer le service dans la Direction de l'Hydrobiologie, de l'Aménagement et de la Législation (DHAL) comme un service d'appui à l'aménagement.

A la mise en place du système, les responsables de l'administration en charge de la pêche décideront de l'hypothèse à appliquer.

La première hypothèse fait de la structure centrale un service stratégique sous la supervision directe du Directeur Général. L'hypothèse offre comme avantage une prise de décision directe avec l'inconvénient que la structure peut devenir encombrante pour le Directeur Général.

L'argument de la deuxième hypothèse repose sur le fait que la structure chargée des statistiques ne peut être intégrée ni à la Direction de la Pêche Maritime, ni à la Direction de la Pêche Continentale, compte tenu de leur caractère spécialisé et transversal. La DHAL est une direction centrale avec une vision globale du secteur. Elle peut intégrer le « service des études économiques » comme un outil d'aménagement des pêcheries. La donnée statistique peut être considérée comme un outil d'aménagement des pêcheries. Cette hypothèse présente un inconvénient majeur : l'information doit remonter au Directeur Général pour atteindre les directions départementales.

### 6.2.3 Niveaux hiérarchiques du système de production de données halieutiques

Ces niveaux sont présentés comme suit :

Niveau central	→	Service des études économiques
Niveau intermédiaire	→	Service départemental chargé de la collecte des statistiques
Niveau primaire	→	Sites, marchés, etc.

### 6.2.4 Gestion du système : le cadre de concertation

L'objectif du système est de produire une information statistique fiable et unique pour le Congo en matière de pêche afin d'éviter les données erronées, disparates et contradictoires. Pour atteindre cet objectif, l'instauration d'un cadre de concertation entre les différents acteurs intéressés par la production et l'utilisation des données s'avère nécessaire.

Il s'agit d'abord des sources que sont la Direction des Pêches, les services des douanes, les services du Port Autonome de Pointe-Noire et les services du Port Fluvial de Brazzaville ; ensuite des utilisateurs : services chargés d'élaborer les comptes, FAO et Instituts de recherche.

Une des missions du cadre de concertation sera de mettre en contact producteurs et utilisateurs des données halieutiques pour que ces derniers puissent définir leurs besoins en précisant sous quelle forme ils souhaiteraient recevoir les données publiées.

## 6.3 Variantes et étapes de la création du système de production des données halieutiques

### 6.3.1 Variantes

Elles concernent le choix des animateurs chargés de gérer la structure centrale à la tête du système. A la création de cette structure, les responsables du secteur pêche devraient opter pour une des deux variantes :

*Variante 1* : affecter dans la structure des cadres triés dans le personnel actuel de l'administration des pêches en lui donnant une solide formation en statistique et en analyses économiques. Cette variante n'est réalisable que si les cadres choisis sont adaptables au

nouveau profil. La variante offre cependant l'avantage de confier de nouvelles missions à des cadres de la maison qui prendront conscience de la préservation de l'outil.

*Variante 2* : affecter dans la structure des professionnels dans le domaine de la statistique en leur associant les collaborateurs provenant du personnel de l'administration. Le personnel ainsi regroupé subira une formation pour une mise à niveau dans les domaines respectifs (pêche, statistique, analyses économiques). Le coût d'un tel système pourrait se situer entre 100 et 125 millions de FCFA.

### 6.3.2 Etapes de la création du système

#### A. Phase expérimentale

##### *Pêche artisanale* :

Cette phase devrait concerner une ou deux régions pilotes où l'activité pêche est intense : la Cuvette et la Likouala et le littoral par exemple. Le travail consisterait à identifier des sites pilotes, à choisir des enquêteurs puis à les mettre à l'œuvre pendant une année avec une évaluation trimestrielle du processus pour d'éventuels ajustements.

Deux types d'enquêtes pourront être menées :

- Des enquêtes-cadres visant d'une part l'inventaire des moyens de production et d'autre part la mise à jour des sites de débarquement.
- Des enquêtes d'évaluation des captures sur une durée d'une année au moins. La collecte devrait être assurée par des enquêteurs choisis dans le milieu des pêcheurs à qui l'on donnera une solide formation d'enquêteur. Les premières enquêtes de captures devraient être légères : un questionnaire unique, peu d'indicateurs à suivre, sinon les principaux comme les captures, les pirogues, quelques engins de pêche.

##### *Pêche industrielle* :

La Direction des pêches devrait faire obligation aux armateurs de fournir les statistiques de capture sur une fiche de marée donnant la composition en espèces et par groupe d'espèces comme au temps de COTONNEC. Il y a des navires qui déclarent leurs captures sur une fiche similaire. Mais ce modèle ne concerne qu'un armement actuellement.

Les captures ventilées par espèce offrent un avantage majeur : le traitement des données permet de suivre l'évolution de la structure des espèces en progression et celles en régression.

##### *Transformation* :

Des études spécifiques par échantillonnage seront menées dans le but de déterminer les consommations intermédiaires et de monter des comptes de production et d'exploitation.

##### *Commercialisation* :

Deux actions pourront être menées :

- Une action ponctuelle à travers le recensement des commerçants des produits halieutiques en activité dans des grands centres de consommation ;

- Une action permanente en procédant au relevé des prix des produits halieutiques de toutes catégories.

## B. Phase d'extension

Elle marque la généralisation du système dans tous les départements ou le cas échéant dans leur grande majorité. Elle ne devrait intervenir qu'après évaluation et validation de la phase expérimentale. L'extension du système sur le territoire devrait être progressive. Dans cette phase les directions départementales de la pêche et de l'aquaculture devraient jouer le rôle moteur entre les sites et la structure centrale.

## 7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

### 7.1 Conclusion

Les études socio-économiques pour le cas du Congo ont difficilement disposé des données macroéconomiques sur le secteur des pêches.

Les évaluations des comptes nationaux se sont moins préoccupées dans beaucoup de pays, des détails assez poussés (multitude d'activités et de produits au niveau d'une activité en établissant pour chacun d'eux les comptes de production). Ces détails sont, il faut l'admettre, importants pour les études sur les filières en vue de la formulation des politiques sectorielles dans le cadre des plans et programmes de développement d'une Nation.

Cette étude a traité avec beaucoup d'attention les informations de base et les indications du secteur des pêches, afin d'obtenir des indicateurs macroéconomiques adaptés à l'analyse de la contribution du secteur des pêches au PIB.

Cette contribution qui se situe à 1,95% selon les comptes nationaux et 2,75% selon la présente étude pourrait laisser penser à des divergences dans les méthodes d'évaluation : ce qui n'est pas le cas dans la mesure où le système statistique des pêches comme c'est le cas dans la plupart des secteurs au Congo ne fonctionne pratiquement pas. L'amélioration de la qualité de l'information statistique de base (celle élaborée et traitée à la source : administrations, entreprises ou associations professionnelles, etc.) est un gage sûr pour la fiabilité des comptes nationaux.

Dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau système de comptabilité (SCN93)<sup>(6)</sup> dont le processus est en cours, l'administration en charge des comptes nationaux est tenue de travailler avec les responsables des systèmes statistiques au sein des ministères afin d'accorder les « violons » et ce dans le strict souci de bâtir l'ensemble des données essentielles pour l'analyse de l'évolution socio-économique des secteurs.

Puisqu'il s'agit aussi d'un problème capital qu'est la comparaison des données dans le temps (entre deux périodes ou plusieurs) et dans l'espace (entre régions ou pays), il apparaît nécessaire de faire de telle sorte que les méthodes de collecte et d'estimation soient bien comprises par les utilisateurs et mentionnées dans les publications officielles.

---

<sup>(6)</sup> Les comptes nationaux actuels sont élaborés selon l'ancienne version du SCN68

## 7.2 Recommandations

L'amélioration de la mesure de la contribution du secteur de la pêche à l'économie nationale passe par l'organisation optimale du système de production des données. Les recommandations formulées concernent le système de production des données d'une part et le guide méthodologique d'autre part.

### 7.2.1 Pour le système de production des données

- procéder au dépouillement, à l'analyse et à la publication des données collectées dans le cadre du projet des statistiques sur la pêche et les produits halieutiques ;
- créer une structure centrale chargée d'organiser la collecte, le traitement, l'analyse et la publication des données en matière de pêche ;
- renforcer les capacités de l'administration des pêches en matière de production des données statistiques ;
- dynamiser au plan technique et logistique les Directions Départementales appelées à un jour jouer un rôle déterminant dans le fonctionnement du système de production des données ;
- mener des enquêtes-cadres et spécifiques au niveau de la pêche continentale, sous-secteur caractérisée par une pénurie criarde de données ;
- créer un cadre de concertation entre les producteurs et les utilisateurs des données ;
- améliorer le suivi des activités de la pêche industrielle en y intégrant d'autres indicateurs ;
- monter une banque de données historiques disponibles à partir des enquêtes-cadres, des enquêtes spécifiques, des enquêtes d'évaluation et diverse archives (à connecter à l'Internet).

### 7.2.2 Pour le guide méthodologique

Les recommandations relatives aux données, aux sources et aux méthodes de calcul sont présentées respectivement dans les tableaux 24, 25 et 26.

**Tableau 24 : Recommandations pour les données**

Indicateur	Donnée (e) nécessaires	Commentaires
Production domestique annuelle (tonne)	<b>Production par sous-secteur (artisanale maritime, continentale industrielle) par groupe d'espèces (démersaux , pélagiques, etc. ..), par unité de pêche (pirogues, engins) Prix moyens à la production selon les espèces.</b>	L'utilisation des statistiques officielles est souhaitable.
Exportations annuelles (tonne)	<b>Répartition en tonnes selon la nature : frais selon les espèces, fumés séchés, salés séchés et congelés.</b>	Utiliser les statistiques officielles Estimer les exportations informelles non prises en compte dans les statistiques officielles
Importations annuelles (tonne)	<b>Répartition en tonnes selon la nature : frais selon les espèces, fumés séchés, salés séchés et congelés.</b>	Utiliser les statistiques officielles Estimer les exportations informelles non prises en compte dans les statistiques officielles

Valeur ajoutée à la production	Production Prix moyens à la production <b>Taux de consommation intermédiaire par engin ou unité de pêche</b>	Utiliser les statistiques officielles ; <b>Les prix moyens à la production peuvent être calculés au cas où on ne peut pas les obtenir, à partir des prix affichés par les grossistes ou observés par l'INS (prix à la consommation des ménages) et dans ce cas, il est recommandé d'appliquer un coefficient de correction.</b> Pour les consommations intermédiaires, on doit veiller à la prise en compte des différents postes : carburant, huile, entretien du matériel et équipements et autres frais liés à l'exploitation.
Valeur ajoutée à la transformation	Prix d'achat à la production des poissons frais ; Prix à la production des poissons transformés ; <b>Production des poissons transformés (en tonnes) ;</b> <b>Taux de valeur ajoutée par sous activité (congélation, salage, fumage, restauration) ;</b> Prix à la consommation ; Coefficients de conversion des frais en congelé, fumés et salés.	<b>Les prix à la production des produits transformés peuvent être estimés à partir des prix à la consommation des ménages observés par l'INS ;</b> <b>Les consommations intermédiaires, à l'exclusion du poisson frais, comprennent :</b> a) pour le fumage : le bois et sciure de bois ; b) pour le salage : le sel dont la quantité à utiliser doit être proportionnelle à la quantité de poissons frais à traiter ; c) pour la restauration : le bois, l'électricité, le gaz et la quantité de poissons frais et les ingrédients.
Valeur ajoutée à la commercialisation du poisson frais	Prix d'achat du poisson frais ; Prix de vente à la commercialisation Marges commerciales des grossistes et des détaillants ; Quantité commercialisée Taux de consommation intermédiaire.	<b>Avoir une appréciation sur la formation des prix intérieurs : du producteur au consommateur final.</b> <b>Le coût d'achat d'une marchandise comprend entre autres: le coût de transport et les autres frais accessoires qui sont des éléments important pour la détermination des marges chez le commerçant.</b>
Valeur ajoutée à la commercialisation des produits transformés	Quantité de poissons transformés destinée au commerce ; Prix à la production du transformateur ; <b>Prix de vente chez le grossiste du poisson transformé ;</b> Marge de commerce ; Prix à la consommation.	Utiliser les données existantes résultant des études spécifiques.

Disponibilité apparente annuelle (tonne)	Production (tonnes) ; Importation (tonnes) ; Exportation (tonnes)	Exprimer les importations et les exportations en équivalent frais si les données portent sur les poissons congelés, salés et fumés - séchés.
Consommation annuelle par habitant (kg)	Disponibilité apparente (kg) Population totale	Utiliser les statistiques officielles
Nombre de pêcheurs professionnels		Utiliser les résultats des enquêtes cadres et les statistiques officielles. <b>Si les données n'existent pas, il peut être jugé nécessaire de mener des enquêtes légères et dans les centres de débarquements dont les résultats donneront lieu à des extrapolations et à déterminer les ratios nombre de pêcheurs professionnels/nombre total des pêcheurs.</b>
<b>Pêcheurs non professionnels</b>		Utiliser les résultats des enquêtes cadres et les statistiques officielles. <b>Si les données n'existent pas, on doit procéder à des enquêtes légères pour déterminer le ratio nombre de pêcheurs non professionnels/nombre total des pêcheurs.</b>
Nombre d'emplois dans les autres activités liées à la pêche	Nombre d'emplois dans la transformation du poisson ; Nombre d'emplois dans la commercialisation ; Nombre d'emplois des activités autres (fournisseurs des services et équipements)	<b>Utiliser les études disponibles donnant des indications sur la productivité dans la transformation (production moyenne annuelle par travailleur en volume) ;</b> <b>Mener des enquêtes légères dans les grands marchés urbains pour dénombrer les vendeurs de poisson selon les spéculations : frais, fumés séchés et salés séchés.</b>
Investissements annuels dans la pêche	Nombre de pirogues ; Nombre de moteurs ; Équipement de pêche ; Infrastructures à terre (quai, magasins, chambres froides, etc.) Durée de vie et âge du matériel ; Prix de chaque matériel et équipement.	Utiliser les statistiques officielles ; On pourra observer les prix chez les vendeurs et/ou fabricants des matériels et équipements. <b>Mener les études et enquêtes spécifiques pour évaluer les équipements de pêche et en infrastructures à terme (marchés, hangars de stockage, fabriques de glace, équipements de conservation...)</b>
Balance commerciale	Importations annuelles en valeur ;  Exportations annuelles en valeur ;	Utiliser les statistiques établies par l'administration douanière et compléter selon le cas avec les estimations sur le commerce sous régional transfrontalier informel.

**Tableau 25 : Recommandations pour les sources des données**

<b>Données</b>	<b>Sources (institutions/projets/études spécifiques)</b>
Production domestique annuelle	Ministère de la pêche Ministère du plan (CNSEE) <b>Enquête cadre ou spécifique</b>
Prix moyen à la production	Ministère en charge de la pêche <b>Etudes spécifiques</b> Ministère du commerce Ministère du plan (CNSEE) <b>Direction Générale de l'Economie</b>
Exportations annuelles (volume et valeur)	Ministère en charge de la pêche <b>Port Autonome de Pointe-Noire</b> <b>Direction Générale des Douanes</b> Ministère du plan (CNSEE) <b>Port fluvial de Brazzaville</b> Ministère du commerce
Importations annuelles (volume et valeur)	Ministère en charge de la pêche <b>Port Autonome de Pointe-Noire</b> Direction Générale des Douanes Ministère du plan (CNSEE) <b>Port fluvial de Brazzaville</b> Ministère du commerce
Population totale	Ministère du plan (CNSEE)
Nombre de pêcheurs professionnels	Ministère en charge de la pêche Enquête-cadre ou spécifique Instituts de recherche Ministère du plan (Recensement de la population) Associations des pêcheurs
Nombre de pêcheurs occasionnels	Ministère en charge de la pêche <b>Enquête-cadre ou spécifique</b> Instituts de recherche Ministère du plan (Recensement de la population)
Nombre d'emplois dans la transformation	Ministère en charge de la pêche <b>Enquête-cadre ou spécifique</b> Enquête spécifique <b>Projets de développement</b> <b>Etudes spécifiques</b> Ministère du plan (Recensement de la population)
Nombre d'emplois dans la commercialisation du poisson	Ministère en charge de la pêche Instituts de recherche <b>Etudes spécifiques</b> <b>Comités des marchés</b> Ministère du plan (recensement de la population)
<b>Investissements</b>	<b>Ministère en charge de la pêche</b> <b>Instituts de recherche</b> <b>Etudes spécifiques</b>

**Tableau 26 : Méthodes de calcul pour obtenir des indicateurs**

<b>Indicateur</b>	<b>Méthodes de calcul en utilisation</b>
Production domestique annuelle	-
Exportations annuelles (tonnes)	-
Importations annuelles (tonnes)	-
Disponibilité apparente annuelle (tonne)	Production domestique annuelle (tonnes) + Exportations annuelles (tonne)- Importations annuelles (tonne)
Consommation annuelle per capita (kgs)	Disponibilité apparente annuelle (kgs) : population totale.....
Nombre de pêcheurs professionnels	-
Nombre de pêcheurs non professionnels	-
Nombre d'emplois dans les autres activités liées à la pêche	-
Valeur ajoutée à la production	[(production domestique annuelle x Prix moyen à la production x taux de valeur ajoutée]. Ou production domestique x prix moyen à la production – consommations intermédiaires. consommations intermédiaires = valeur de la production x taux de consommations intermédiaires. taux consommations intermédiaires. = 1- taux de valeur ajoutée. Prix moyen à la production = somme (proportion de la production de chaque espèce dans la production totale x prix au producteur de l'espèce.
Valeur ajoutée à la transformation	(prix de vente des produits au kg – consommations intermédiaires totales au kg) x volume de production en tonne ou <b>(prix de vente des producteurs au kg) x volume de production x taux de valeur ajoutée.</b> consommations intermédiaires au kg = prix d'achat de poisson à transformer + coût de transformation au kg + coût de transport.
<b>Valeur ajoutée à la commercialisation</b>	<b>Somme [(prix de vente au kg –coût d'achat au kg) de chaque produit x volume de chaque produit en kg] - consommations intermédiaires totales.</b> <b>Ou somme (marge unitaire au kg de chaque produit x volume de chaque produit en kg) - consommations intermédiaires totales</b>
Investissements annuels dans la pêche	(Prix d'achat d'une unité d'infrastructure ou d'équipement étudié : durée de vie moyenne d'une unité d'infrastructure ou d'équipement donné) x nombre total d'unités d'infrastructure ou d'équipement.
Balance commerciale des produits de la pêche (valeur)	Exportations annuelles (en valeur) - Importations annuelles (en valeur)

## **BIBLIOGRAPHIE**

AFRISTAT, 2001.- Guide méthodologique pour l'élaboration des comptes nationaux dans les Etats membres d'Afristat. 233 p.

BIAMPANDOU M., 1982.- Pêche maritime. 90 p., Direction Générale de la Pêche

BIAMPANDOU M., 1982.- Evolution des espèces chalutables débarquées à Pointe-Noire de 1977 à 1981. 70 pages, Direction Générale de la Pêche

BITOUMBA A., BISSEMO A., MBANI J.P. et SAMBA J., 1996.- Enquête-cadre de la pêche maritime artisanale au Congo.(Analyse de la situation générale) 42 p, Direction Générale de la Pêche

BIYENGO J.T., 1995.- Valorisation de la pêche maritime et continentale au Kouilou.

Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques, 1994.- Les prix à la consommation des ménages au Congo en 1994

Comité national de lutte contre la pauvreté, Secrétariat technique permanent : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté Intérimaire (DSRPI), octobre 2004

DEME M. et SAMB M., 2002.- Etude ciblée des PIP au Congo. PMEDP. 38 p.

Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture, 2004.- Rapport annuel d'activités exercice 2003. 26 p.

Direction Générale de la Pêche et des Ressources halieutiques, 2003.- Rapport annuel de la Direction Générale de la Pêche et des Ressources Halieutiques année 2002. 45 p.

FONTANA A., 1991.- Milieu marin et ressources halieutiques de la République Populaire du Congo. 339 p., Antenne ORSTOM de Pointe-Noire.

GOBERT B., 1986.- La pêche artisanale maritime au Congo. 60 p., Antenne ORSTOM de Pointe-Noire.

HOUNDEKON V., FAGBOHOUN L. et EKUE C., 2002.- Rôle de la pêche artisanale dans les économies des pays de l'Afrique de l'Ouest : Etude du cas du Bénin. PMEDP.

KEBE M., NJOCK J.C. et GALLENE J., 1995.- Revue sectorielle de la pêche artisanale maritime du Congo. DIPA.

MALOUEKI L., 1991.- Statistiques de la pêche artisanale maritime du Congo, Antenne ORSTOM de Pointe-Noire.

MIAMOUFITI P., 2003.- Etude sur les produits traditionnels de la pêche au Congo. 78 p, FAO.

MPANDOU P., 2004.- Les migrations des pêcheurs au Congo. Etude du cas de la plage base Agip de Pointe-Noire. 35 p., Direction Générale de la Pêche

NGOMA G., 1993.- Ecoulement du poisson vivant et du poisson frais-congelé de la cuvette congolaise. 30 p.

NGUINGUIRI J.C., 1985.- Etude des possibilités d'un développement communautaire de la pêche artisanale maritime. 125 p., Mémoire pour l'obtention du diplôme d'ingénieur de développement rural (Université Marien Ngouabi, Brazzaville).

NGUINGUIRI J.C., 1990.- La pêche Vili au Congo : Diagnostic, Antenne ORSTOM de Pointe-Noire..

NKOUIKA-DINGHANI-NKITA G.,- Enquête – Cadre de 1996 de la pêche maritime artisanale au Congo (Analyse de la situation socio-économique). 62 p., Direction Générale de la pêche.

NTELOSSAMOU B. et LOULENDO G., 1982.- Indicateurs économiques et normes de planification. 25 p.

PORT AUTONOME DE POINTE-NOIRE, 2003.- Statistiques d'exploitation. 74 p.

PROJET APPUI PECHE MARITIME, 1990.- Analyse économique de la pêche maritime artisanale dans le village de Matombi (Diosso). 33 p.

SAMBA J., 2003.- Certains traits caractéristiques de quelques sites de débarquement du littoral. 29 p.

SEP DEVELOPPEMENT, 1989.- Projet de promotion de la pêche continentale dans la région de la Likouala (Préfectibilité).

SERVICE DE LA PECHE MARITIME – Direction Générale de la Pêche et des Ressources Halieutiques, 2003.- Caractéristiques des unités de pêche maritime artisanale. 7 p.